

STDF – FORMULAIRE DE DEMANDE DE DONS POUR LA RÉALISATION DE PROJETS

Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) accorde des dons aux projets qui encouragent le respect des prescriptions internationales dans le domaine SPS. Les organisations admissibles peuvent présenter une demande de financement de projet au STDF en remplissant le présent formulaire. Les requérants peuvent demander jusqu'à 1 000 000 dollars EU pour des projets d'une durée maximale de trois ans.

Le Groupe de travail du STDF rend les décisions concernant les demandes de financement. Les types de projets suivants sont considérés favorablement:

- projets relatifs à l'identification, à l'élaboration et à la diffusion de bonnes pratiques en matière de coopération technique dans le domaine SPS, y compris ceux qui conçoivent et appliquent des approches novatrices et reproductibles;
- projets liés aux travaux du STDF concernant des sujets transversaux d'intérêt commun;
- projets destinés à remédier à des contraintes SPS grâce à des approches régionales; et
- projets collaboratifs et interdisciplinaires axés sur l'interface/les liens entre la santé des personnes, la santé animale et la préservation des végétaux et le commerce et auxquels participent au moins deux partenaires ou autres organisations pertinentes.

Vous trouverez tous les renseignements nécessaires sur les critères d'admissibilité et autres prescriptions dans la *Note d'orientation pour la présentation de demandes de financement*, disponible sur le site Web du STDF (<http://www.standardsfacility.org/>). Veuillez lire la *Note d'orientation* avant de remplir le présent formulaire. Les demandes dûment établies devront être envoyées par courrier électronique (sous forme de documents Word) à l'adresse suivante: STDFSecretariat@wto.org.

Intitulé du projet	Renforcement du système de contrôle et de certification phytosanitaires en Guinée
Objectif	Renforcer les capacités phytosanitaires pour contribuer à l'accès aux marchés et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle en République de Guinée.
Budget demandé au STDF	502,982 euros
Budget total du projet	762,315 euros
Nom complet et coordonnées de l'organisation ou des organisations requérantes	Ministère de l'Agriculture Service National de la Protection des Végétaux et des Denrées Stockées (SNPV-DS)
Nom complet et coordonnées de la personne à contacter	M. Abdourahamane K. B. BALDE, Directeur du SNPV-DS, E-mail : dourabalde2003@yahoo.fr Tél. : +224 664 687 872

I. CONTEXTE ET RAISON D'ÊTRE

I.1. Pertinence au regard du STDF

Le Projet de renforcement du système de contrôle et de certification phytosanitaires en Guinée cadre avec le mandat du Fonds pour l'Application des Normes et le Développement du Commerce (STDF). Il vise à renforcer les capacités des différentes parties prenantes nationales du contrôle phytosanitaire en Guinée, à l'effet de favoriser une meilleure application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et de promouvoir un meilleur accès aux marchés international et régional des produits agricoles d'origine guinéenne.

A l'instar de plusieurs pays en voie de développement en Afrique de l'Ouest en général et en particulier en Guinée, le contrôle phytosanitaire connaît un regain d'intérêt du fait de la prolifération des ravageurs et des maladies transfrontaliers qui peuvent mettre en péril les cultures et les denrées stockées et ainsi être la source de notifications d'interceptions dues à la présence d'organismes nuisibles réglementés et/ou de quarantaine lors des exportations sur le marché international. En termes de mise en œuvre des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), la Guinée souffre de la faiblesse de ses capacités phytosanitaires, au regard de ses ambitions de développement économique et social par

un meilleur accès aux marchés d'exportation et la contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de ses produits agricoles.

C'est à cet effet que les autorités compétentes du Ministère de l'Agriculture, sous la coordination du Service National de la Protection des Végétaux et des Denrées stockées (SNPV-DS) et en lien avec les autres parties prenantes publiques et privées du système national de contrôle des végétaux et produits végétaux en Guinée, avaient sollicité et obtenu le soutien du STDF pour évaluer les capacités phytosanitaires de la Guinée. Cette évaluation a été faite avec le soutien technique de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV), en utilisant l'outil d'Evaluation des Capacités Phytosanitaires (ECP) développé par le Secrétariat de la CIPV. La dernière étape de l'exercice a été clôturée par un atelier à Conakry qui a réuni des représentants des principaux acteurs, en septembre 2017. Les résultats de cette évaluation mettent en évidence des forces, mais surtout de nombreuses faiblesses et des contraintes à la mise en œuvre effective des mesures SPS en Guinée.

La présente demande de projet s'inscrit en droite ligne des résultats et recommandations de l'ECP. Elle vise à renforcer les capacités du Service National de la Protection des Végétaux et des Denrées Stockées (SNPV-DS), à juguler les principales faiblesses du contrôle phytosanitaire, en lien notamment avec les enjeux et exigences de conformité et de compétitivité pour l'accès aux marchés des produits agricoles d'origine guinéenne.

La Guinée regorge d'importantes potentialités agricoles, raison pour laquelle le secteur agricole occupe une place importante dans le Plan National de Développement Economique et Social du Gouvernement (PNDES).

L'exportation des produits agricoles est un des leviers du PNDES de la Guinée. Avec une pluviométrie de 400 milliards de m³ d'eau par an, un potentiel en terres arables évalué à 6,2 millions ha, un domaine irrigable de 364 000 ha, un ensoleillement favorable à la production de dizaines de spéculations en saison et en contre-saison, 300 km de côtes sur l'Océan Atlantique, la Guinée se positionne pour devenir le grenier de l'Afrique de l'Ouest.

Dans le PNDES, un des objectifs stratégiques poursuivi par le Gouvernement est d'augmenter durablement la production agricole et de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Aussi dans ce secteur, à forte intensité de main-d'œuvre, le Gouvernement ambitionne d'atteindre l'autosuffisance alimentaire, de soutenir l'agrobusiness et de développer les exportations.

Pour promouvoir le développement des exportations aux niveaux régional et international notamment vers l'Union européenne, qui est la principale destination des exportations des produits agricoles de l'Afrique de l'Ouest, la mise en œuvre d'un système d'inspection et de certification phytosanitaires, conforme aux normes internationales sur les mesures phytosanitaires constitue un défi de taille pour la Guinée.

En 2017, l'augmentation du nombre de notification d'interceptions dues à la présence de mouches des fruits dans les lots de mangues exportées vers l'Union européenne (1 notification en 2016 et 7 en 2017) met en évidence les insuffisances du système national de contrôle et de certification phytosanitaires en Guinée.

Suite à cette augmentation des notifications, il sied que l'Autorité compétente en lien avec les opérateurs privés prennent les dispositions nécessaires à même pour remédier à cette situation.

C'est dire que l'appui du STDF à travers ce projet pourrait judicieusement contribuer à renforcer les capacités du SNPV-DS pour répondre aux normes internationales en matière phytosanitaire ainsi que les exigences phytosanitaires de l'Union européenne qui est une condition sine qua none pour la poursuite des exportations des mangues et la diversification des produits exportés.

En outre, l'amélioration des capacités phytosanitaires de la Guinée contribuerait également à renforcer les capacités du pays à mettre en œuvre ses engagements dans le cadre du Plan d'actions régional pour la prévention, la surveillance et la lutte contre les ravageurs et maladies des plantes en Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Le projet de renforcement des capacités phytosanitaires en Guinée contribuera à la mise en place d'un système national de contrôle phytosanitaire en adéquation avec la dynamique d'harmonisation et de renforcement des capacités de lutte et de surveillance

phytosanitaires en cours au niveau régional. Sa mise en œuvre favorisera le renforcement des dynamiques collaboratives entre les différentes parties prenantes du système de contrôle des risques SPS en Guinée. Ainsi, autant par son approche que par sa finalité, le projet remplit les critères de financement du STDF.

I.2. Contexte SPS et question/problème spécifique à résoudre

I.2.1. Contexte SPS

La République de Guinée est un pays côtier situé en Afrique de l'Ouest. Elle couvre une superficie de 245 857 km² et comprend quatre régions naturelles qui sont chacune spécifique d'un point de vue agro-écologique : (i) la Guinée Maritime, zone de prédilection des productions horticoles à haute valeur ajoutée : ananas, avocat, banane, mangue, agrumes, etc. ; (ii) la Moyenne Guinée, zone d'élevage, mais aussi de cultures maraîchères ; (iii) la Haute Guinée, zone de savane, favorable à la culture du coton, de l'arachide, du maïs, du mil, du sorgho, du riz pluvial ; (iv) la Guinée Forestière, zone de prédilection des cultures industrielles de plantation: café, hévéa, palmier à huile.

La Guinée est l'un des pays les plus arrosés de la sous-région ouest-africaine, ce qui lui confère une grande diversité biologique. Le réseau hydrographique est inégalement réparti entre ces quatre zones. Le pays jouit d'un climat tropical humide caractérisé par l'alternance de 2 saisons de durées inégales : la saison sèche (novembre – avril) durant laquelle sévit l'harmattan et la saison pluvieuse, d'une durée de 5 à 7 mois (avril-octobre), régie par la mousson ouest-africaine. Elle possède 6,2 millions d'hectares de terres arables (25 % exploités soit 1,55 million d'hectares et 10% annuellement cultivés 0,62 millions d'hectares) ; le potentiel de terres irrigables est de 364 000 ha (seuls 30 200 ha actuellement aménagés) ; le réseau fluvial est de 6 250 km (1 161 cours d'eau, 24 bassins versants) ; le patrimoine forestier est environ de 2,7 millions d'hectares soit 11 % du territoire national avec une pluviométrie (entre 1200 mm au Nord et Nord-Est et 4 000 mm dans la zone forestière ; plus de 400 milliards de m³ d'eau/an) Sources: Rapport Général de l'enquête agricole - Campagne agricole 2014-2015.



Figure N°1 : Les 4 régions agro- écologiques naturelles de la Guinée

Environ 80% de la population agricole s'adonne à la riziculture mais le mode d'exploitation demeure traditionnel en raison de l'utilisation insuffisante d'intrants et d'outils modernes de production (machines agricoles, semences sélectionnées/améliorées, engrais, pesticides).

Au niveau des filières horticoles, de nombreux projets et programmes ont été mis en œuvre au cours de ces dernières années mais n'ont pas encore levé l'essentiel des contraintes qui freinent le développement de ces filières.

En effet, si les conditions climatiques et l'existence de sols favorables à la production agricole permettent à la Guinée de disposer d'une gamme très variée de cultures (vivrières ou de rente), elles le sont aussi pour la prolifération des maladies et ravageurs de ces cultures. Dès lors, la mise en place d'un système sanitaire et phytosanitaire conforme aux

normes internationales sur les mesures phytosanitaires reste un défi majeur notamment dans la perspective de développer les exportations, au regard des exigences de maîtrise des risques phytosanitaires des pays partenaires, notamment ceux de l'Union européenne.

La Guinée a fourni des efforts importants pour l'amélioration du cadre réglementaire et institutionnel ainsi que dans la construction des infrastructures, le désenclavement des principales zones de production, et dans la relance des cultures horticoles afin de développer et de promouvoir les exportations agricoles. En dépit de toutes ces mesures, le secteur horticole se heurte à des contraintes qui contribuent à freiner l'intérêt des opérateurs nationaux et internationaux. Au rang de ces contraintes figurent principalement (i) la faible maîtrise des techniques de production et surtout, (ii) la présence de problèmes phytosanitaires ayant une forte incidence sur la production intérieure et la qualité commerciale à l'exportation.

La levée de ces contraintes phytosanitaires cadre parfaitement avec la mission du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) qui est d'aider les pays en développement à renforcer leur capacité de mettre en œuvre les normes, directives et recommandations sanitaires et phytosanitaires (SPS) internationales en vue d'améliorer leur situation sanitaire, zoonositaire et phytosanitaire et leurs possibilités d'obtenir et de conserver un accès aux marchés. Aussi, plus que tout autre partenaire technique et financier, le STDF, dispose d'une expérience avérée en la matière.

1.2.2. Cadre institutionnel de la gestion SPS en Guinée

La gestion SPS en Guinée fait intervenir plusieurs ministères dont principalement, ceux en charge du commerce et de l'agriculture.

Sous l'autorité du Ministère de l'Agriculture, le Service National de la Protection des Végétaux et des Denrées Stockées (SNPV-DS) est l'Organisme National de Protection des Végétaux. A ce titre, il a pour mission la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de protection des végétaux et des denrées stockées (Arrêté N°2012/9304/MA.CAB/DRH du 5 octobre 2012 portant attribution et organisation du SNPV-DS). Au plan hiérarchique, le SNPV-DS équivaut à une Direction de l'Administration Centrale.

A ce titre le SNPV-DS est principalement chargé :

- de concevoir, d'élaborer des programmes et projets de développement en matière de protection des végétaux et des denrées stockées, de rechercher des partenaires pour la mise en œuvre des dits programmes et projets et en assurer le suivi et le contrôle ;
- de veiller à l'application correcte des conventions auxquelles la Guinée a adhééré, notamment la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux, l'Organisation Mondiale du Commerce et la Convention Interafricaine de la Protection des Végétaux ;
- de concevoir, d'élaborer, d'harmoniser et de mettre en œuvre les réglementations nationales en matière de protection phytosanitaire, de gestion des produits de protection des plantes conformément aux conventions ratifiées par la Guinée et aux réglementations communautaires de la CEDEAO ;
- d'organiser les prospections et les identifications des nuisibles des cultures et des denrées stockées ;
- d'organiser et d'exécuter des campagnes de lutte respectueuses de l'environnement, contre les nuisibles des cultures ;
- de mettre en œuvre et de gérer les systèmes d'informations relatives à la protection des végétaux et des denrées stockées ;
- de veiller sur l'application sans risque pour la santé et l'environnement des pesticides ;
- de participer à la vulgarisation des résultats de la recherche appliquées en matière de protection des végétaux ;
- de collaborer avec les institutions de Recherche à la définition et à l'exécution des protocoles relatifs à la protection des végétaux et à la validation de leurs résultats ;

- d'apporter l'appui technique requis aux exportateurs de fruits et légumes et produits agricoles en vue du respect des normes sanitaires et phytosanitaires.

I.2.3. Problèmes SPS spécifiques à résoudre

La Guinée est caractérisée par une pluviométrie abondante, un couvert végétal intensif et varié. Ces conditions ainsi que les pratiques culturales (travail du sol, drainage) constituent un terrain favorable au développement des espèces nuisibles.

Les pertes de production dues aux nuisibles des cultures et des denrées stockées sont considérables et peuvent atteindre 30-60% pour les fruits et légumes, 20-45% pour les tubercules, 15% pour le maïs et 10% pour le riz.

L'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la relance des exportations agricoles requièrent inévitablement une protection efficace et durable des cultures et des récoltes contre les nuisibles qui constituent un handicap sérieux à travers la diminution des rendements et la dépréciation de la qualité des produits destinés à la fois à la consommation et à l'exportation.

Aussi, les pertes économiques qui résultent des notifications d'interceptions dues à la présence d'organismes nuisibles à l'exportation peuvent impacter significativement sur la compétitivité des entreprises.

Les faiblesses des capacités phytosanitaires en Guinée ont été déjà mises en évidence lors de l'état des lieux de la protection phytosanitaire qui a été entrepris lors de l'étude de faisabilité économique et financière et d'avant-projet sommaire du projet d'amélioration de la protection des végétaux et des denrées stockées en République de Guinée, financée par la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA, rapport juin 2013).

Aussi, les conclusions de la mission d'évaluation des capacités phytosanitaires en Guinée, réalisée avec l'outil de la CIPV (Projet STDF/PG/401, rapport de mission, septembre 2017) montrent également que le système phytosanitaire en Guinée souffre de nombreuses lacunes et insuffisances, pour se conformer à la réglementation internationale en vigueur, au regard de la CIPV et de l'Accord SPS.

En effet, le système phytosanitaire en Guinée est confronté à des défis de différents ordres.

Des défis d'ordre institutionnel

En l'absence d'un document de politique nationale en matière de santé des plantes, il n'y a pas d'objectifs et d'indicateurs de performance, sur la base desquels, peuvent se fonder l'élaboration d'une stratégie nationale, l'évaluation des besoins et l'allocation de ressources humaines et financières au Service National de la Protection des Végétaux et des Denrées Stockées (SNPV-DS). Cette situation ne favorise pas une organisation et une structuration technique et financière performantes du service.

La base légale et les textes qui régissent la protection des végétaux nécessitent d'être mis à jour pour être en cohérence avec ceux de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux et l'accord SPS dont la Guinée est signataire depuis 1991. La loi instituant le contrôle phytosanitaire des végétaux à l'importation et à l'exportation date de 1992 alors que le texte de base de la CIPV a été révisé en 1997.

L'évaluation des capacités phytosanitaires a mis en évidence l'absence d'instruments d'application de la base légale en place.

De nouveaux concepts tels que l'analyse des risques et la surveillance phytosanitaires doivent être intégrés dans les textes réglementaires qui organisent la protection des végétaux. Des textes réglementaires d'application devront être élaborés pour appuyer la loi fondamentale sur la protection des végétaux.

La structure organisationnelle en ce qui concerne les services des programmes techniques (surveillance, certification, éradication des organismes nuisibles, promotion des activités phytosanitaires, ..), les services des opérations (postes aux frontières, ..) et le service de diagnostic (laboratoires,...), nécessite d'être renforcée.

En outre, le cadre institutionnel doit mieux définir les rôles et les relations entre le SNPV-DS avec les autres services impliqués de manière directe ou indirecte dans la protection

des végétaux et le contrôle phytosanitaire (Office national du contrôle de la qualité, Agence Guinéenne de Promotion des Exportations, Douane, Police, Commerce, Environnement, ...).

Des défis d'ordre infrastructurel et opérationnel

En lien avec les insuffisances institutionnelles, le SNPV-DS souffre de contraintes opérationnelles qui mettent à rude épreuve ses capacités à assurer les missions d'autorité nationale de protection des végétaux ; ce sont :

- L'insuffisance des ressources humaines et financières ;
- Le manque de compétences nécessaires pour la réalisation des analyses des risques phytosanitaires et la définition de programmes de surveillance et de contrôles phytosanitaires performants ;
- L'insuffisance des infrastructures nécessaires pour la réalisation des activités phytosanitaires de base (matériel d'inspection et de contrôles ; équipements et matériels de laboratoires de diagnostics, moyens logistiques, ...) ;
- L'insuffisance de la documentation pour la formalisation et la traçabilité des différentes activités que mène le SNPV-DS ;
- L'absence de plan national et d'outils de surveillance ;
- L'absence de fiches d'identification appropriées des organismes nuisibles (réglementés ou de quarantaine) tant pour les cultures destinées au marché local ou régional que pour le marché international, en raison de l'absence de dispositif d'évaluation des risques et de surveillance phytosanitaire ;
- L'absence de bases de données des enregistrements de signalement au niveau du SNPV-DS (pas de liste à jour d'organismes de quarantaine) ;
- L'absence de programme de formation continue ;
- Le besoin de formalisation du système d'archivage et de conservation des données relatives aux activités de contrôle et de surveillance phytosanitaires.

Les infrastructures tant au niveau de l'administration centrale que des postes de contrôles ne sont pas en adéquation avec les besoins opérationnels du SNPV-DS, en termes de bâtiments et d'équipements de prospection, d'inspection, de contrôles, de matériel informatique, ... La mise en place d'un système d'audit interne et d'assurance qualité au regard des directives de la CIPV requiert des moyens humains et logistiques conséquents.

Le laboratoire national de protection des végétaux et des denrées stockées, jadis réputé une référence nationale et dans la sous-région par l'expertise de ses ressources humaines a perdu son lustre du fait du manque de moyens pour son fonctionnement et pour le renouvellement, la maintenance et l'entretien de ses installations et équipements et l'acquisition de consommables et réactifs, la réduction des ressources humaines qualifiées.

Par ailleurs, l'augmentation des notifications (20% des exportations) d'interceptions par les autorités européennes lors de la campagne d'exportation des mangues de 2017, met en évidence les besoins de renforcement du système d'inspection et de certification phytosanitaires.

Des défis d'ordre communicationnel

Les enjeux de protection des végétaux et de contrôle phytosanitaire sont tels que les services administratifs et techniques de l'Organisation Nationale pour la Protection des Végétaux (ONPV) doivent disposer d'un système permanent d'information et de communication sur toute l'étendue du territoire national.

A ce propos, les lacunes institutionnelles et l'insuffisance des ressources financières voire humaines et logistiques du SNPV-DS limitent ses aptitudes à mettre en place et à entretenir un dispositif performant de communication, d'échanges d'informations et de suivi opérationnel entre le service central et les services déconcentrés et entre le SNPV-DS et les autres parties prenantes publiques et privées impliqués.

La faiblesse des moyens budgétaires est telle que les actions de supervision et les échanges d'informations et de données (lignes téléphoniques, connexion d'internet, bibliothèque, parc automobile, ...) entre les niveaux central et opérationnel laissent à désirer. En outre, le développement de partenariats avec les autres acteurs (public, privé,

ONG) aux niveaux national, régional et international est un déterminant pour permettre au SNPV-DS de remplir ses missions et obligations de manière efficace et efficiente. De plus, la faiblesse des partenariats limite les possibilités de mobilisations de ressources externes et internes.

Le renforcement des dynamiques de communication et de relations entre les services centraux et déconcentrés et avec les autres parties prenantes du système de contrôle des risques sanitaires et phytosanitaires figure au rang des défis stratégiques majeurs que le SNPV-DS devrait relever.

I.2.4. Principaux problèmes SPS visés dans le projet

Le projet vise à mener des activités structurantes, au regard des principaux défis identifiés, dans la perspective de contribuer à renforcer les capacités nationales à répondre à l'engagement de la Guinée vis-à-vis de la CIPV et à gagner en crédibilité vis-à-vis de ses partenaires commerciaux.

Les interventions à mener porteront spécifiquement sur :

- L'amélioration du cadre législatif et réglementaire du contrôle phytosanitaire, au regard des exigences de la CIPV et de l'accord SPS et un meilleur suivi pour son application ;
- Le renforcement de la structure organisationnelle et des programmes techniques de surveillance, d'analyse des risques, de contrôle, d'inspection et de certification phytosanitaires ;
- Le renforcement des capacités du Service National de Protection des Végétaux et des Denrées Stockées et des principales parties prenantes publiques et privées à mener les activités opérationnelles de surveillance, de contrôle, d'inspection et de certification phytosanitaires ;
- L'amélioration des infrastructures de base nécessaires à la mise en œuvre des activités opérationnelles ciblées ;
- Le renforcement du système d'information, de communication et des dynamiques de collaboration entre les différentes parties prenantes du système phytosanitaire.

Ces interventions sont en cohérence avec les priorités identifiées dans les conclusions et recommandations de la mission d'évaluation des capacités phytosanitaires de la Guinée. Elles permettraient de renforcer la base légale, l'infrastructure, et les processus et procédures opérationnelles du SNPV-DS, au regard des insuffisances identifiées lors de l'évaluation des capacités phytosanitaires et de l'étude de faisabilité économique et financière du projet d'amélioration de la protection des végétaux et des denrées stockées en Guinée.

Les activités qui seront menées devraient permettre d'une part de répondre à l'engagement du pays vis-à-vis de la CIPV et de gagner en crédibilité auprès de ses partenaires commerciaux.

En effet, la réalisation des objectifs de développement économique et social envisagée par le Gouvernement de la Guinée, avec la contribution du secteur de l'agriculture, à travers le développement des exportations et la sécurité alimentaire et nutritionnelle, requiert une meilleure maîtrise des risques sanitaires et phytosanitaires.

Par ailleurs, les circonstances actuelles de la menace de l'invasion de la « chenille légionnaire d'automne », de la maladie de la nécrose létale du maïs et d'autres maladies virales, les enjeux de contrôle des mouches des fruits dans la mangue et dans de nombreuses autres plantes hôtes (anacardier, ...) mettent en avant l'impérieuse nécessité d'harmoniser et de renforcer les systèmes de contrôles phytosanitaires au niveau de la région Ouest - africaine, ceci à l'effet de réduire les risques de propagation d'organismes nuisibles au niveau intracommunautaire et/ou lors des échanges avec d'autres pays partenaires commerciaux. C'est dans ce contexte que la CEDEAO s'est dotée en juin 2017, d'un Plan d'actions pour la prévention, la surveillance et la lutte contre les ravageurs et les maladies des plantes en Afrique de l'ouest.

Le projet mènera des interventions au départ de deux filières stratégiques que sont la mangue et la pomme de terre. La mangue et la pomme de terre figuraient sur la liste des filières prioritaires identifiées lors de l'atelier national organisé en mars 2018 dans le cadre de la mise en œuvre de la présente étude.

Ces deux filières ont été choisies en raison de leur importance socio-économique et des enjeux de maîtrise des risques phytosanitaires associés à leurs processus de production, d'inspection et de certification phytosanitaires. Elles sont caractérisées par l'importance de leur potentiel de production et d'exportation sur les marchés international et régional et la prédominance des petits producteurs qui interviennent dans leurs chaînes de valeur.

Après les filières café, le cacao et coton, la filière mangue constitue sans doute la filière phare des exportations agricoles ces dernières années. Avec plus de 100 000 tonnes de mangues produites par année., la Guinée est connue et reconnue comme l'un des plus grands producteurs de mangues d'Afrique de l'Ouest. Forte du soutien actif du gouvernement guinéen et d'un regain d'intérêt des investisseurs étrangers, la Guinée ambitionne d'atteindre une production de plus de 150 000 tonnes en 2020 et de redynamiser sa production exportable de mangues qui est présentement de plus de 1 000 tonnes /an dont au moins 80 % sont destinés aux marchés européens et maghrébins.

Il est admis qu'en Guinée, les pertes post-récolte en fruits et notamment pour la mangue sont très élevées et varient entre 60 à 85%. Le contrôle et la lutte contre les mouches des fruits pour réduire les notifications d'interception lors des exportations vers l'Union européenne constituent un enjeu majeur. L'antracnose du manguier est aussi un problème crucial.

Malgré les énormes pertes, la commercialisation de la mangue permet d'apporter des revenus substantiels aux producteurs en particulier, ceux des deux principales zones de production à savoir la Haute Guinée et la Basse Guinée. Avec plus de 60.000 tonnes de production par an, la filière pomme de terre constitue une des filières les plus structurées dont 35.000 tonnes produites par la Fédération des Paysans du Fouta Djallon. La filière pomme de terre est très dynamique et attractive et elle profite déjà nombreux avantages tels que l'accès au crédit d'intrants. Cependant la filière souffre encore d'importants problèmes phytosanitaires, d'approvisionnement d'intrants (particulièrement de semences certifiées ou améliorées), de stockage et de transformation qui entravent son développement.

La filière pomme de terre est aussi confrontée à des problèmes phytosanitaires pressants, la teigne de la pomme de terre, le flétrissement bactérien dû à *Ralstonia solani* et surtout le tison tardif dû à *Phytophthora solani* aux effets dévastateurs récemment ressentis dans la principale zone de production de la pomme de terre en Guinée.

Il s'agira de consolider et de pérenniser les acquis en matière de stratégie de surveillance, de lutte phytosanitaire d'une part et d'autre part, de contrôle et de certification phytosanitaires, pour faire tache d'huile et les étendre progressivement aux autres filières.

En somme, les interventions à mener visent à renforcer les capacités nationales à mettre en place un système phytosanitaire conforme aux normes internationales sur les mesures phytosanitaires, ceci à l'effet de favoriser l'accès aux marchés régional et international des chaînes de valeurs d'exportation et la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Guinée.

I.3. Liens avec les Plans, Politiques et Stratégies de développement au niveau national/régional

I.3.1. Alignement aux politiques et cadres stratégiques de référence

Le Projet de renforcement des capacités phytosanitaires en Guinée s'inscrit dans la mise en œuvre du deuxième pilier du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020, qui considère l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle parmi les domaines prioritaires. Il reste en cohérence avec la mise en œuvre de la stratégie du PNDES qui, pour atteindre une transformation durable de l'économie guinéenne, vise « à développer le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, pour en faire un véritable levier de réduction à la fois de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire ».

Le PNDES est un plan intégrateur des différents cadres stratégiques ou programmatiques de développement, qui sont considérés simultanément comme des composantes intégrantes du Plan et des instruments pour sa mise en œuvre.

Aussi, le PNDES prend en compte les principaux agendas régionaux, notamment la Vision 2020 de la CEDEAO et la Vision 2063 de l'Union Africaine pour une transformation structurelle du continent, ce qui renforce l'alignement du projet de renforcement des capacités phytosanitaires de la Guinée avec ces agendas.

De fait, le projet s'aligne avec les stratégies, politiques et programmes thématiques et sectoriels pertinents, notamment :

- La Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) et le Programme Accélééré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable (PASANDAD, 2017-2020), qui est simultanément une stratégie de lutte intégrée contre la sous-alimentation, la malnutrition et l'insécurité alimentaire et un programme d'accélération de la production végétale, animale, halieutique et sylvicole et de la conservation et la transformation et la commercialisation des aliments ;
- La politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP, 2025 / PRIA-SAN, 2020) dans le cadre du PDDAA (Déclaration de Malabo, 2014) ;
- Le Programme Régional d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRIA-SAN) de la CEDEAO qui a pour objectif à l'échelle régionale de « renforcer les capacités des acteurs dans la protection sanitaire des plantes, des animaux et des hommes » ;
- Le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN, 2018-2025) ;
- La Politique Nationale de Qualité de la République de Guinée, adoptée en juillet 2017, qui a été élaborée avec l'appui du Programme Système Qualité de l'Afrique de l'Ouest (PSQAO) et qui est donc alignée avec les orientations régionales de la CEDEAO ;
- Le Plan d'action régional pour la prévention, la surveillance et la lutte contre les ravageurs et maladies des plantes en Afrique de l'Ouest (Juin 2017).

1.3.2. Cohérence et complémentarité avec les autres projets

Le présent projet soumis au STDF est en parfaite cohérence avec les principaux projets sectoriels, récemment mis en œuvre, en cours ou à venir, notamment :

- **Le Projet de Développement de la Filière Manguie en Guinée (PRODEFIMA, durée : 2013-2018, budget de USD 4 238 408,00)**

Le PRODEFIMA s'inscrit dans la logique de la coopération entre l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et le gouvernement de la République de Guinée, dans le cadre de l'assistance au commerce, suite à l'approbation du Cadre Intégré Renforcé (CIR) pour la Guinée sur la période 2012 - 2015.

Le PRODEFIMA s'inscrit également dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de l'Etude Diagnostique pour l'Intégration du Commerce (EDIC). Avec l'apport de l'OMC et d'autres partenaires techniques et financiers, l'EDIC a été réalisée en 2003 et actualisée en 2006. Le PRODEFIMA contribue à la matérialisation de l'une des actions prioritaires de la matrice d'action de cette EDIC, à la section 5 Agriculture, Objectif 2 « Accroître la productivité et la compétitivité des filières d'exportation ». L'objectif global du projet est d'accroître les revenus des acteurs de la filière mangue, en particulier des petits producteurs, à travers (i) l'amélioration de l'environnement fiscal et réglementaire ; (ii) l'Amélioration de la productivité et la qualité des mangues ; (iii) le renforcement des capacités de collecte, de conditionnement et de conservation des mangues à l'exportation et (iv) le renforcement des capacités des acteurs et des organisations de la filière mangue et appuyer la commercialisation.

C'est ainsi que suite à l'augmentation des notifications d'interceptions due à la présence de mouches des fruits lors de la campagne d'exportation de mangues vers l'Union européenne (1 notification en 2016 et 7 notifications en 2017), le PRODEFIMA a appuyé,

en relation avec le COLEACP, la réalisation de différentes sessions d'assistance technique et de formation du personnel du SNPV-DS et des entreprises exportatrices de mangues. Ces actions ont porté sur la reconnaissance des piqûres de mouches à la récolte et en station de conditionnement et l'amélioration des procédures d'inspection et de certification phytosanitaires.

Le projet de renforcement des capacités phytosanitaires permettrait de consolider les acquis et de les étendre à plus grande échelle (autres cultures et/ou autres nuisibles), en évitant toute duplication des activités menées dans le cadre du PRODEFIMA.

Les interventions prévues dans le cadre du présent projet permettront de toucher un plus grand nombre d'acteurs publics et privés d'une part et d'autre part, de mettre l'accent sur des activités qui n'avaient pas été couvertes telles que la surveillance et l'analyse des risques phytosanitaires, l'échantillonnage, ...

- **Le Projet de Soutien au Plan régional de Lutte et de contrôle des Mouches des Fruits en Afrique de l'Ouest (PLMF, durée du projet : août 2014- août 2019)**

Le PMLF est placé sous l'égide de la CEDEAO. Il bénéficie de l'appui financier de l'Union européenne, de l'AFD et de l'UEMOA. Il couvre onze (11) pays de l'Afrique de l'Ouest dont la République de Guinée. L'objectif global du projet est l'amélioration des revenus des producteurs de mangues et particulièrement des petits producteurs, ceci afin de contribuer à la sécurité alimentaire dans la sous-région et à la réduction de la pauvreté.

Plus spécifiquement, le projet vise à :

- Augmenter le volume disponible de fruits commercialisés sur les marchés locaux exempts d'infestations et contribuer à la sécurité alimentaire des populations ;
 - Maîtriser les pertes de fruits et légumes dues à l'infestation par les mouches des fruits afin qu'elles ne constituent plus une contrainte pour les exportations ;
 - Mettre en place des dispositifs et organisations pour les besoins de la lutte contre les mouches transposables dans d'autres filières, voire d'autres régions soumises aux risques phytosanitaires ; la mise en œuvre du Projet de Renforcement des Capacités Phytosanitaires de la Guinée devra contribuer à consolider les acquis du PMLF en Guinée et d'adapter les instruments de gestion des dégâts des mouches des fruits à d'autres nuisibles des filières mangue et autres cultures ciblées.
- **Le Programme de Compétitivité de l'Afrique de l'Ouest – Volet Guinée (démarrage prévu en 2018, durée : 4 ans)**

Les partenaires financiers de ce projet sont l'UE/11^{ème}FED (5.000.000 EURO) et l'ONUDI (100.000 EURO).

L'objectif global de l'action est de contribuer au renforcement de la compétitivité des pays de l'Afrique de l'Ouest et à son intégration dans les systèmes de commerce régional et international.

Le Gouvernement accorde une importance particulière à la relance de la filière ananas en Guinée, qui est considérée par la Primature comme un projet-phare du PNDES.

Le Programme de Compétitivité de l'Afrique de l'Ouest – Volet Guinée vise la relance de la filière ananas à travers l'appui à la production, la transformation locale et l'exportation. Les résultats attendus de sa mise en œuvre sont (i) l'amélioration de la performance et la croissance de la filière « Ananas » en Guinée, en stimulant sa contribution à l'industrie, au commerce régional, à l'exportation et à la création d'emplois ; (ii) le renforcement des organisations intermédiaires d'appui aux acteurs de la filière ananas et l'amélioration et l'amplification de leurs services (qualité, normes, solutions vertes, accès au marché, etc.) et (iii) l'intégration des politiques régionales en faveur de la compétitivité dans le cadre stratégique politique, juridique et réglementaire de la Guinée et la contribution à un environnement d'affaires plus favorable pour les activités des agents économiques.

Le projet de renforcement du système phytosanitaire en Guinée est complémentaire au projet de compétitivité. En effet, l'amélioration des capacités de contrôle phytosanitaire notamment de l'Organisme National de Protection des Végétaux contribuera à renforcer le

système de protection et de contrôle des risques phytosanitaires pour maîtriser la qualité et promouvoir le label ananas de Guinée sur les marchés international et régional.

- **Le Programme Qualité Afrique de l'Ouest**

Le programme Qualité Afrique de l'Ouest a pour principal objectif de contribuer à une intégration graduelle de l'Afrique de l'Ouest à l'économie mondiale en renforçant l'intégration économique régionale et le commerce, en assurant la conformité aux règles internationales du commerce et aux règlements techniques (OTC, SPS) par le renforcement de la compétitivité des entreprises, l'établissement et/ou le renforcement d'infrastructures nationales et régionales d'appui en matière de qualité et la fourniture de services de normalisation, d'évaluation de la conformité et d'accréditation conformes aux standards internationaux à travers un appui à la Commission de la CEDEAO, à la Commission de l'UEMOA, aux États ouest- africains y compris la Mauritanie, ainsi qu'aux acteurs non gouvernementaux.

- **Le Projet de développement de chaînes de valeurs de produits agricoles (Banque Islamique de Développement (BID))**

L'objectif principal de ce projet est d'appuyer les efforts déployés par le gouvernement guinéen en vue de la réduction de la pauvreté et de l'amélioration durable des conditionnements de vie des populations dans la zone du projet en agissant sur la chaîne de valeurs de certaines produits alimentaires, notamment le café, la banane, la pomme de terre, le maïs, la patate douce et l'oignon. Le coût estimé du projet de la BID est de 47 millions de dollars américains, dont 42 millions sur financement de la BID et la différence par le Budget National de Développement. Le renforcement du système phytosanitaire en Guinée impactera de manière positive sur l'atteinte des objectifs de ce projet, en y transférant lorsque possible et nécessaire les innovations scientifiques qui seront développées. En effet, la maîtrise des risques phytosanitaires fait partie des déterminants pour le développement des filières chaîne de valeur agricoles.

- **Interventions du COLEACP (Comité de Liaison Europe, Afrique, Caraïbes-Pacifique) en Guinée**

Le COLEACP, à travers ses programmes PIP (2010-2016) et EDES (2011-2015) a déjà eu plusieurs activités au renforcement des systèmes de sécurité sanitaire des aliments en Guinée, dans les filières horticoles et notamment la filière mangue qui demeure la principale filière export vers l'Union européenne.

Depuis 2016, le Programme Fit For Market (FFM) du COLEACP a démultiplié ses interventions en Guinée, dans le cadre d'un partenariat avec le PRODEFIMA. Différentes activités ont été menées pour renforcer les capacités des parties prenantes de la filière mangue à se conformer aux exigences réglementaires et commerciales du marché de l'exportation, notamment celui de l'Union européenne. Ces activités comprennent entre autres la conception et le développement de Manuel didactique de formation aux bonnes pratiques de production, de récolte et de conditionnement de la mangue, la formation du personnel des entreprises exportatrices de mangue aux Bonnes pratiques de lutte contre les mouches des fruits, l'organisation de sessions de formation sur les techniques de récolte et post-récolte au niveau des vergers de manguiers, voyages d'études et d'échanges avec des acteurs de la filière mangue au Mali, ...

En ce qui concerne le secteur public, dans le cadre du PRODEFIMA, différentes missions de diagnostic et de formation au renforcement du système d'inspection et de certification phytosanitaires des mangues ont eu lieu, au profit du personnel du SNPV-DS, avec la participation de cadres de l'Agence Guinéenne de Promotion des Exportations (AGUIPEX) et de l'Office National de Contrôle de Qualité (ONCQ) qui sont sous la tutelle du Ministère du commerce.

Le projet de renforcement des capacités phytosanitaires en Guinée cadre bien avec l'initiative Fit For Market du COLEACP. En effet le COLEACP, en partenariat avec la société civile et les professionnels des secteurs public et privé, accompagne les entreprises de production et d'exportation de fruits et légumes frais et transformés des pays ACP pour :

- Développer et améliorer leur accès aux marchés ;
- Former et pérenniser leurs ressources humaines ;
- Mettre en œuvre une politique de gestion environnementale ;
- Améliorer leur compétitivité ;
- Faciliter leur accès au financement.

Par ailleurs, le COLEACP vient de bénéficier d'un financement additionnel de 15 millions d'euros de l'Union européenne pour appuyer davantage le renforcement des systèmes SPS des pays ACP, avec un accent particulier sur le soutien aux autorités compétentes.

Dans sa démarche constante de recherche de synergies avec les autres projets et programmes intervenant dans le secteur, le programme FFM du COLEACP intégrera sans aucun doute les activités du projet de renforcement du système phytosanitaire pour orienter ses interventions à venir en Guinée, de manière à compléter les activités organisées dans le cadre du présent projet. C'est dans cette même optique que le COLEACP a déjà entrepris des contacts avec les autorités compétentes et les partenaires techniques en charge du pilotage du Programme de compétitivité en Afrique de l'Ouest – Volet Guinée, ainsi qu'avec ENABEL dans le cadre du programme « Entrepreneuriat Guinée ».

Le Programme « Entrepreneuriat » d'ENABEL (Coopération belge)

Ce programme, en cours d'élaboration, vise l'amélioration inclusive et durable de la compétitivité des entrepreneurs actifs dans les filières ananas, mangue (post-récolte) et pomme de terre.

Les activités qui seraient prévues par ce programme visent essentiellement le secteur privé, et comprendraient notamment d'aborder des thématiques telles que les innovations, l'accès aux services financiers, l'amélioration de l'environnement des affaires et la gouvernance des filières).

ENABEL et ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel) se coordonnent actuellement pour la finalisation de leurs programmes respectifs.

1.3.3. Projets en cours de formulation - Etude de faisabilité technique et économique du Projet d'amélioration de la protection des végétaux et des denrées stockées

L'étude de faisabilité technique et économique a été réalisée avec le concours de la Banque Arabe pour le Développement en Afrique (BADEA) depuis 2013. L'objet est de définir les actions d'intervention nécessaires à la mise en place d'un dispositif fonctionnel cohérent pour la protection des végétaux aux niveaux central et régional.

Sur la base des résultats de l'étude diagnostique dont les résultats rencontrent parfaitement ceux de l'évaluation des capacités phytosanitaires réalisée avec l'outil de la CIPV, un avant-projet d'amélioration de la protection des végétaux et des denrées stockées en Guinée a été formulé.

Aussi, des avancées significatives viennent d'être réalisées suite à la mission d'expert commis par la BADEA qui a séjourné en République de Guinée du 19 avril au 01 mai 2018. Les experts ont rencontré le Ministre de l'agriculture et ont eu plusieurs séances de travail avec les cadres du SNPV-DS pour discuter des différents aspects techniques, financiers et institutionnels du projet.

Les conclusions de la mission ont retenu une première phase d'un programme national qui vise :

- La construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures du service national de la protection des végétaux et des denrées stockées ;
- Le renforcement des capacités des différents services techniques en moyens humains et financiers ;
- Le renforcement et l'amélioration du cadre réglementaire du SNPV-DS pour répondre aux besoins du secteur et être conforme aux réglementations régionale et internationale ;

- La mise en place d'un réseau de surveillance et d'alerte rapide ;
- La mise au point de méthodes et stratégies de lutte adaptées aux différentes zones agro-écologiques du pays.

Le programme s'assigne pour objectifs, la contribution à la réduction des pertes dues aux maladies phytosanitaires et aux nuisibles et par conséquent à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté.

Le coût du projet hors taxes et droits de douanes, est estimé à 11 millions de dollars US, dont environ 6,67 millions de dollars en devises (soit 60.6%) et environ 4.33 millions de dollars US en monnaie locale (soit 39,4%).

Il est prévu que le projet soit financé conjointement par la BADEA pour un montant de 10 millions de dollars US (soit 90.9% du coût total du projet) et le Gouvernement pour un montant de près d'un million de dollars US (soit 9.1% du coût total du projet).

Le financement de la BADEA est un prêt pour une durée de 25 ans, d'une durée de remboursement de 20 ans, et un taux d'intérêt de 1,5% par an, après une période de grâce de 5 ans.

Ce projet est tout à fait cohérent et complémentaire au Projet de renforcement des capacités phytosanitaires de la Guinée. Un budget prévisionnel de 7.500.000 USD est prévu pour les travaux de Génie civil et le renforcement des infrastructures et équipements des postes de contrôles. Une partie de ce financement attendu de ce projet est en partie intégrée dans le montage financier global du projet soumis à STDF, au titre de la contrepartie guinéenne, prévue pour la réhabilitation et le renforcement du matériel, des équipements et des infrastructures nécessaires à la réalisation des activités opérationnelles de base du SNPV-DS

La Banque mondiale a également des études visant à contribuer au développement du secteur agricole. Le rapport provisoire du présent projet de renforcement des capacités phytosanitaires a été partagé avec l'équipe de la Banque.

I.4. Coopération au sein du secteur public et entre le secteur public et le secteur privé

Les différentes parties prenantes (public et privé) du système SPS en Guinée se sont associées et impliquées aux différentes étapes du processus de formulation du projet.

Cette demande est soutenue par le Ministère de l'Agriculture et ses différents services techniques à travers le Bureau de Stratégie et de Développement (BSD), la Direction Nationale de l'Agriculture (DNA) l'Agence Nationale de Promotion Rurale et de Conseil Agricole (ANPROCA), l'Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG) ; le Ministère du Commerce, acteur important du système national de contrôle des aliments à travers l'Agence Guinéenne de Promotion des Exportations (AGUIPEX) et le Cadre Intégré Renforcé. Le Programme Développement de la filière mangue (PRODEFIMA) a davantage favorisé la coopération et la collaboration interministérielle et avec les professionnels de la chaîne de valeur de la mangue.

L'Institut de Recherche Agronomique au titre de la recherche, la Confédération Nationale des organisations Paysannes de Guinée et des représentants d'entreprises exportatrices de mangue participent activement à la formulation du projet.

En plus, le Comité SPS qui regroupe des représentants des différents acteurs fait partie des instances de pilotage du projet.

La mise en œuvre du projet de renforcement du système phytosanitaire en Guinée contribuera au renforcement de la coopération entre les différentes parties des questions SPS en Guinée.

Le SNPV-DS n'est pas à sa première expérience dans l'exécution de projet impliquant des acteurs divers des secteurs public et privé. Ce fut le cas dans la mise en œuvre du TCP : Gui 3502 « Appui à l'élaboration d'une stratégie de lutte intégrée contre la chenille urticante du riz dans la région de Boké » financé par le Programme de Coopération technique de la FAO.

Le SNPV-DS a également été l'acteur majeur dans la mise en œuvre du Projet de Gestion Intégrée des Productions et des Déprédateurs (GIPD) dans le bassin du fleuve Niger.

L'expérience acquise au cours de ces projets, montre l'effet bénéfique d'une coopération entre les organisations gouvernementales participant à la gestion des questions SPS et/ou entre ces organisations et le secteur privé dans un élan de complémentarité tout en évitant les duplications coûteuses d'activités, donc pour une meilleure gestion des ressources disponibles. Cette expérience sera mise à profit dans la conduite du présent projet.

I.5. Appropriation et engagement des parties prenantes

Le présent projet, tout comme la demande d'élaboration de projet (DEP) adressée au STDF, est initié par le SNPV-DS avec l'appui du Ministère de l'Agriculture et de ses services techniques (Bureau de Stratégie de Développement, l'Agence Nationale de Promotion Rurale et du Conseil Agricole, l'Institut de Recherche Agronomique de Guinée) et un fort engagement du Ministère du Commerce à travers l'Agence Guinéenne de Promotion des Exportations, le Cadre Intégré Renforcé et l'Office National de Contrôle de la Qualité. Le projet bénéficie du soutien d'autres Départements Ministériels techniques non les moins importants comme le Ministère du Plan et du Développement Economique à travers la Direction Nationale des Investissements Publics, ainsi que la Primature à travers le Bureau d'Exécution Stratégique chargé de la mise en œuvre du projet « Chaîne des valeurs de la production de l'ananas ». La Confédération Nationale des Organisations Paysannes de Guinée, à travers ses structures affiliées notamment : la Fédération des Paysans du Fouta Djallon et les Fédérations des Producteurs de Fruits et Légumes en Basse Guinée et en Haute Guinée soutient le projet et sera impliqué dans toutes les phases de l'exécution du projet en matière de mobilisation et sensibilisation des producteurs, de leurs organisations et du renforcement de leurs capacités.

Le projet s'appuiera sur ses structures à la base et sur les démembrements du SNPV-DS et de l'Agence Nationale de Promotion Rurale et du Conseil Agricole (ANPROCA) pour l'encadrement des producteurs lors de la mise en œuvre des stratégies de surveillance ou de lutte contre les nuisibles clés des cultures concernées.

L'Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG) sera associé à la recherche et la mise en œuvre de solutions techniques adaptées en matière de surveillance et/ou de lutte contre les nuisibles des cultures.

Le Bureau de Stratégie de Développement (BSD) du Ministère de l'Agriculture sera fortement impliqué dans le pilotage des activités du projet. Le Ministère du Commerce est concerné par son rôle de facilitation du Commerce entre la Guinée et ses partenaires commerciaux.

Le Ministère du Plan et du Développement Economique aidera à la mobilisation des ressources propres du Gouvernement et des partenaires bi et multilatéraux nécessaires au financement des activités du projet.

II. BUT, OBJECTIF, RESULTATS ET ACTIVITES

II.1. But/Impact du projet

Le but général de ce projet est de renforcer les capacités phytosanitaires, en vue de contribuer à l'accès aux marchés régionaux et internationaux des produits agricoles de la République de Guinée et de favoriser la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Guinée.

Le projet vise tout particulièrement au départ des filières prioritaires (mangue et pomme de terre) à contribuer au processus de mise en place d'un système de surveillance, de contrôle, d'inspection et de certification phytosanitaires, en conformité avec les normes internationales sur les mesures phytosanitaires et les exigences de l'accord SPS de l'OMC. Les parties prenantes avec d'autres filières stratégiques comme l'ananas, le riz, le maïs, l'anacarde etc., seront associées dans la mesure du possible à certaines sessions de formations afin de les imprégner des améliorations à envisager aux niveaux organisationnels et opérationnels et aussi favoriser les dynamiques de communication et de relations entre les différents acteurs du système SPS.

Le projet est d'autant justifié que le contexte régional et international requiert un renforcement des systèmes phytosanitaires, au regard des risques accrus d'introduction

ou de dissémination d'organismes nuisibles lors des échanges intra ou extracommunautaires.

Dans ce registre, l'évolution de la réglementation européenne en matière de santé des plantes pose des enjeux particuliers à la Guinée et aux pays de la sous-région pour qui l'Europe demeure le premier partenaire commercial. Le nouveau règlement de l'UE relative aux mesures de protection contre les organismes nuisibles (Règlement (UE) 2016/2031) pourrait avoir une incidence significative sur le commerce de certaines cultures importantes exportées par les pays ACP à court terme comme à moyen terme. Une fois le nouveau règlement en vigueur, les autorités publiques devront s'assurer que des systèmes de contrôles efficaces sont en place et en permanence pour que les exportations satisfassent pleinement aux nouvelles règles en matière d'analyses des risques phytosanitaires, de systèmes d'inspection et de certification phytosanitaires ; de délivrance de certificats phytosanitaires et de traçabilité.

II.2. Bénéficiaires cibles

La mise en œuvre du projet bénéficiera aux différents acteurs publics et privés du Système SPS national en général et du système phytosanitaire en particulier :

▪ Les autorités compétentes SPS

La mise à jour de la base légale du système phytosanitaire et l'amélioration des dynamiques de communication et de relations entre les différentes institutions contribueront à renforcer le positionnement institutionnel du SNPV-DS et des différentes parties prenantes. Le pilotage et la mise en œuvre du projet à travers les missions d'assistance technique et de formation, renforceront les capacités managériales, techniques et opérationnelles de la Direction et du personnel de l'ONPV à mener leurs missions d'ONPV.

En outre, les différents services officiels impliqués dans le système SPS (ONCQ, AGUIPEX, Douanes, ...) auront une meilleure connaissance et compréhension de leurs rôles et responsabilités, en lien avec l'ONPV.

▪ Les producteurs et exportateurs et leurs organisations professionnelles

Producteurs et exportateurs des filières ciblées auront une meilleure connaissance des enjeux et implications d'un Système phytosanitaire, en lien avec l'évolution du contexte régionale et international. Les compétences des cadres des entreprises ou de leurs organisations professionnelles à conduire les changements nécessaires pour faire appliquer les Bonnes pratiques aux différentes étapes des chaînes de valeur seront renforcées.

▪ Les Institutions relais

L'ANPROCA qui est la principale agence d'encadrement agricole sera associée aux activités de formation et de vulgarisation des systèmes de production et de protection phytosanitaires préconisés. En plus du personnel du SNPV-DS à la base, le projet s'appuiera sur les démembrements de l'Agence Nationale de Promotion Rurale et du Conseil Agricole pour l'encadrement des producteurs lors de la mise en œuvre des stratégies de surveillance ou de lutte contre les nuisibles clés des cultures concernées.

▪ L'Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG)

La Recherche sera associée notamment aux activités de développement des protocoles scientifiques et techniques pour la mise en place d'équipes d'évaluation des risques phytosanitaires, la mise en place de systèmes de surveillance de protection phytosanitaire et/ou de lutte contre les nuisibles des cultures.

Le projet contribuera de fait à renforcer les capacités du personnel de l'IRAG.

II.3. Égalité hommes/femmes

En Guinée, les femmes représentent plus de 52% de la population, cette proportion est plus élevée en milieu rural. Plus de 70% du poids des travaux agricoles reposent sur les femmes qui interviennent à différents niveaux de la chaîne de valeur selon les filières.

A titre d'exemple, dans la filière mangue, 80% des acteurs sont des femmes. La plupart d'entre elles sont dans la collecte, la transformation et la commercialisation.

L'appui du projet devra permettre la qualification des pratiques en vue d'une meilleure insertion des femmes dans les différentes chaînes de valeur ciblées.

Dans le présent projet, la stratégie d'équité de genre sera participative et inclusive. Elle visera à apporter un appui aux femmes par l'accès équitable aux ressources, aux activités et aux bénéfices du projet. Elle s'articulera autour des éléments suivants : (i) faciliter l'accès des femmes et des jeunes aux activités d'appui et de renforcement de leurs capacités, répondant à leurs besoins spécifiques ; (ii) encourager leur participation dans tous les cadres de concertation et de décision ; et (iii) appuyer les activités génératrices de revenus promues par des femmes et des jeunes dans les différentes filières. Une nouvelle dynamique sera insufflée à l'action des femmes qui ont joué et continuent de bien jouer un rôle de plus en plus important dans les équipes des stations de conditionnement des fruits.

Les femmes tireront également profit du projet en obtenant sur les marchés locaux des produits agricoles plus sains et en quantités importantes pour soutenir leurs activités commerciales et/ou de transformation.

II.4. Objectifs, résultats et activités

L'objectif général du projet est de renforcer les capacités phytosanitaires pour contribuer à l'accès aux marchés et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle en République de Guinée.

La mise en œuvre du projet vise 4 résultats stratégiques :

- L'amélioration de la gouvernance du système phytosanitaire ;
- L'amélioration des activités opérationnelles du système phytosanitaire ;
- Le renforcement des compétences des différentes parties prenantes du système phytosanitaire ;
- Le renforcement des dynamiques de communication et des relations entre les différentes parties prenantes du système SPS.

Résultat 1. L'amélioration de la gouvernance du système phytosanitaire

La gouvernance englobe la politique menée pour concrétiser la stratégie phytosanitaire en Guinée, le cadre législatif et réglementaire, l'allocation de ressources humaines, matérielles et financières au regard des missions et obligations de l'ONPV et le système de suivi et d'évaluation de l'efficacité du système phytosanitaire.

L'évaluation des capacités phytosanitaires avait identifié dans les priorités, la nécessité de mettre à jour la base légale du système phytosanitaire, au regard de l'évolution des normes internationales sur les mesures phytosanitaires de la CIPV et de l'accord SPS de l'OMC.

Aussi, il s'agira de renforcer l'autorité et les moyens de l'ONPV à veiller à la mise en application des textes législatifs et réglementaires en vigueur, en interaction avec les autres parties prenantes.

R1.1 Des projets de textes législatifs et réglementaires en cohérence avec la CIPV et l'accord SPS de l'OMC sont élaborés et soumis à la validation des autorités compétentes

Le cadre législatif et réglementaire comprend la loi, la réglementation phytosanitaire et les textes juridiques associés qui sont en place pour se conformer à la réglementation internationale en vigueur (CIPV et accord SPS). Il constitue la principale ossature du renforcement des capacités phytosanitaires de la Guinée.

Ce cadre législatif et réglementaire doit donner le pouvoir aux services de l'ONPV d'exercer leurs fonctions de protection des végétaux et de contrôle phytosanitaire de manière à ce que les végétaux et produits végétaux importés, exportés ou circulant à l'intérieur du pays

soient conformes aux normes internationales sur les mesures phytosanitaires en vigueur, et de mettre en œuvre des mesures d'urgence en cas d'apparition d'organismes nuisibles à caractère calamiteux ou en cas de risques potentiels d'introduction sur le territoire national d'organismes nuisibles de quarantaine.

La mise à jour du cadre législatif et réglementaire fait partie des recommandations de la mission d'évaluation des capacités phytosanitaires en Guinée.

L'analyse de la législation phytosanitaire nationale a permis de relever nettement des insuffisances et l'incompatibilité de la loi N/92/026/CTRN par rapport à la CIPV qui a été révisée en 1997 et à l'accord SPS de l'OMC. Cette loi ne considère que le contrôle phytosanitaire à l'importation et à l'exportation.

Parmi les principales faiblesses identifiées figurent l'insuffisance et le caractère sommaire des définitions ; l'absence de création formelle des institutions en charge de la mise en œuvre de la protection des végétaux ; l'absence dans la loi Guinéenne d'un Organisme National de Protection des Végétaux (disposition obligatoire de la CIPV article 4) ; la non réglementation des activités liées à la surveillance, au contrôle phytosanitaire à l'intérieur du pays et des pépinières; le mutisme de la loi sur la désignation et le statut des inspecteurs phytosanitaires ; l'insuffisance des dispositions relatives au contrôle des organismes nuisibles (articles 6 et 7 de la CIPV) ; l'insuffisance des infractions et des sanctions prévues, ...

Activités à mener

A.1.1.1. Assistance technique pour l'analyse approfondie et l'actualisation de la loi instituant le contrôle phytosanitaire, en adéquation avec la CIPV et l'accord SPS de l'OMC ;

A.1.1.2. Assistance technique pour la mise à jour de la loi phytosanitaire et l'élaboration des textes d'application du projet de loi et des textes réglementaires complémentaires, en rapport avec les insuffisances identifiées ;

A.1.1.3. Organisation d'ateliers de validation des textes législatifs et réglementaires avec des représentants des différentes parties prenantes du système SPS en Guinée.

Résultats attendus

- Un projet de loi en adéquation avec la CIPV et l'accord SPS de l'OMC est élaboré et soumis à l'approbation des autorités ;
- Des projets de textes réglementaires d'application de la loi, couvrant notamment les activités de surveillance, d'inspection et de certification phytosanitaires sont élaborés et soumis à l'approbation des autorités ;
- Le cadre législatif et réglementaire du SNPV-DS pour répondre aux besoins du secteur et aux réglementations régionales et internationales est renforcé ;
- Les missions et responsabilités de l'ONPV sont mieux connues des différentes parties prenantes (public et privé) du système phytosanitaire ;
- Les décideurs ont une meilleure perception du rôle de l'ONPV et apportent leur soutien aux demandes d'allocations supplémentaires de ressources humaines et financières au SNPV-DS.

Résultat 2. Le renforcement des processus opérationnels du système phytosanitaire

Les processus opérationnels désignent les activités structurés et formalisés du système phytosanitaire que doivent mener les différentes parties prenantes (public et privé), en termes de programmes techniques de diagnostic, de surveillance, de contrôle, d'éradication des organismes nuisibles, d'inspection et de certification phytosanitaires, pour assurer la conformité des produits agricoles aux normes internationales sur les mesures phytosanitaires.

L'évaluation des capacités phytosanitaires avait révélé l'absence de Manuels et de procédures des actions de l'ONPV. L'amélioration desdites activités opérationnelles fait partie des défis majeurs à relever, en lien avec les missions et obligations de l'Organisation Nationale pour la Protection des Végétaux et les rôles et responsabilités des autres acteurs, comprenant les producteurs, les exportateurs et leurs organisations professionnelles et les

autres services publics et /ou parapublics de contrôles officiels, de recherche ou d'encadrement technique.

R2.1. Une analyse des risques phytosanitaires est réalisée au moins sur 1 culture

Le Plan d'actions régional pour la prévention, la surveillance et la lutte contre les ravageurs et maladies des plantes en Afrique de l'Ouest de la CEDEAO accorde une place importante à l'analyse des risques phytosanitaires.

Aussi, dans l'approche adoptée par la Commission de l'Union européenne dans le processus de révision de sa législation sur la santé des plantes, l'importation de la plupart des plantes et des produits végétaux en provenance de pays tiers sera assujettie à des conditions plus strictes et notamment l'identification de ravageurs dits prioritaires et de produits à haut risque, sur la base des résultats d'analyse des risques phytosanitaires.

Pour mettre en application le Plan d'actions de la CEDEAO et dans l'optique de développer les exportations vers l'Union européenne ou d'autres destinations, la pratique de l'analyse des risques devra renforcer le dispositif national de contrôle et de certification phytosanitaires.

Activités à mener

A.2.1.1. Assistance technique pour réaliser une analyse des risques selon les normes internationales pour la protection des végétaux, au moins sur une des cultures prioritaires ciblées, en référence aux NIMP et Guides de la CIVP pertinents (NIMP 2, 11, 21, ...) ;

A.2.1.2. Mise à jour de la liste des organismes de quarantaine phytosanitaire en Guinée.

Résultats attendus

- Une analyse des risques phytosanitaires est réalisée au moins sur une culture ;
- La liste officielle des organismes nuisibles faisant l'objet de quarantaine végétale en République de Guinée est mise à jour.

R2.2. Un plan de surveillance phytosanitaire général appliqué à la culture de la pomme terre est élaboré et est validé par les parties prenantes, en référence à la NIMP 6 portant sur les directives pour la surveillance phytosanitaire

La mise en œuvre d'un plan national de surveillance renforcerait les capacités de détection précoce de l'introduction ou la dissémination de nouveaux organismes nuisibles, d'adoption de mesures de lutte adaptées plus efficaces et durables pour le contrôle des nuisibles, en somme une maîtrise de la protection des principales cultures et de réaction à la demande des partenaires commerciaux quant à la situation des nuisibles dans le pays.

Le projet comportera des interventions qui visent à renforcer les capacités nationales à élaborer et à mettre en œuvre un plan national de surveillance, au départ de l'expérience initiée dans le cadre du programme régional de lutte contre les mouches des fruits dans la filière mangue. L'approche de la surveillance phytosanitaire intègre un avertissement agricole et tient compte dans sa globalité du renforcement de la surveillance au niveau des postes d'entrée (frontières terrestres, ports et aéroport).

L'intervention ciblera la pomme de terre qui est la seconde culture prioritaire identifiée.

Activités à mener

A.2.2.1. Assistance technique pour l'élaboration d'un plan de surveillance générale appliqué à la culture de la pomme de terre. ;

A.2.2.2. Assistance technique pour la consolidation et le renforcement du système de surveillance contre la mouche des fruits dans la filière mangue, initié dans le cadre du Programme Régional de Lutte contre les Mouches des Fruits en Afrique de l'Ouest (PLMF).

Résultats attendus

- Un plan de surveillance générale appliqué à la pomme de terre est élaboré et validé avec toutes les parties prenantes ;
- Les acquis du plan de surveillance des mouches des fruits dans la filière mangue initié par le Programme régional de lutte contre les mouches des fruits sont renforcés et les résultats peuvent impulser son extension à d'autres cultures ou d'autres nuisibles ;
- Les autorités compétentes connaissent les besoins en ressources humaines, matérielles et financières pour l'opérationnalisation du Plan national de surveillance et d'alerte rapide ;
- Une base de données nationale pour l'exploitation des informations en temps réel est disponible ;
- Le SNPV-DS et les parties prenantes sont en mesure de mettre en œuvre le plan national de surveillance et d'alerte rapide.

R2.3. Renforcement du système de contrôle à l'importation et d'inspection et de certification phytosanitaire à l'exportation, en référence aux NIMP applicables

Parmi les principaux défis à relever, figure le renforcement des capacités de l'ONPV à réaliser ses missions de contrôle, d'inspection et de certification phytosanitaires. En effet, outre la lutte contre les organismes nuisibles, l'établissement et la protection de zones exemptes d'organismes nuisibles, l'analyse du risque phytosanitaire, etc..., sont d'une importance capitale pour l'ONPV. Il est de la responsabilité du SPNV-DS de veiller à la conduite d'inspection, de tests de laboratoire au besoin, en somme, à l'assurance de la sécurité phytosanitaire des envois et la délivrance de certificats phytosanitaires à l'exportation.

Un des volets du projet portera sur le renforcement du système de contrôle, d'inspection et de certification phytosanitaires en Guinée. Il s'agira dans le cadre du projet, d'appuyer le renforcement des capacités de contrôles phytosanitaires à l'importation, à l'exportation et à l'intérieur du pays.

Activités à mener

A.2.3.1. Assistance technique pour l'élaboration d'un manuel des procédures et fiches techniques pour le contrôle et l'inspection phytosanitaires à l'importation pour au moins 1 produit d'importation ciblé ;

A.2.3.2. Assistance technique pour l'élaboration de manuels, procédures et fiches techniques pour le contrôle, l'inspection et la certification phytosanitaires à l'exportation pour au moins 1 produit d'exportation ciblé.

Résultats attendus

- Les manuels de procédures, fiches techniques et supports didactiques pour l'inspection phytosanitaire à l'importation d'au moins un produit ciblé sont élaborés, validés et mis en application ;
- Les manuels d'inspection et de certification phytosanitaires et les fiches techniques et supports didactiques d'au moins 1 produit d'exportation ciblé sont élaborés, validés et mise en application ;
- Des supports, fiches techniques et didactiques pour le contrôle, l'inspection et la certification phytosanitaires, pour au moins les 2 produits prioritaires (importation et exportation) sont élaborés.

R2.4. Le matériel, les équipements et les infrastructures nécessaires à la réalisation des activités opérationnelles de base du SNPV-DS sont réhabilités et renforcés

Les activités opérationnelles qui découlent de l'ONPV requiert du SNPV-DS, la disponibilité d'infrastructures, du matériel et des équipements qui incluent outre des bureaux, des moyens informatiques (connexion internet, base de données) et logistiques pour le service

central et les postes de contrôles phytosanitaires, des laboratoires, du matériel et des équipements techniques pour les différentes activités (diagnostic, surveillance, contrôle, inspection et certification aux frontières).

L'étude réalisée avec l'appui de la BADEA pour l'amélioration de la protection des végétaux et des denrées stockées en Guinée avait révélé la précarité des infrastructures tant au niveau central que régional et souligné la nécessité de doter le SNPV-DS, les services régionaux et les services régionaux de la protection des végétaux ainsi que le Laboratoire National de Protection des Végétaux, de locaux appropriés et en nombre suffisant qui leur permettent de réaliser correctement les tâches qui leur sont assignées.

Le projet ambitionne de consacrer la contribution attendue du Gouvernement guinéen à travers le projet de protection des végétaux et des denrées stockées qui sera financé avec la BADEA, au renforcement des infrastructures de base du SNPV-DS et de ses postes de contrôles phytosanitaire décentralisés.

Les postes de contrôles frontaliers ont des tâches essentielles dans le dispositif pour éviter l'introduction à l'intérieur du territoire guinéen et la sortie vers les pays voisins d'organismes dangereux pour les végétaux.

Activités à mener :

A.2.4.1. Construire 3 postes frontaliers terrestres de contrôles phytosanitaires et les doter d'équipements de bureaux et de locaux pour usage de magasin et de salle de préparation des échantillons ;

A.2.4.2. Réhabiliter les locaux et renforcer les équipements du Laboratoire National de Protection des végétaux à Foulaya (Kindia) ;

A.2.4.3. Acquérir du matériel informatique et de bureautique et renforcer les équipements d'inspection phytosanitaire, de lutte et de traitement phytosanitaires.

Résultats attendus :

- Les postes de contrôle frontaliers terrestres sont réhabilités et disposent de locaux où réaliser l'échantillonnage et les inspections ;
- Les locaux sont réhabilités et les équipements du Laboratoire du Service National de Protection des Végétaux sont renforcés ;
- Le SNPV-DS renforce ses équipements informatiques et son plateau technique (équipements de diagnostic des nuisibles, d'inspection, de lutte ou de traitement phytosanitaires).

R.2.5. Le SNPV-DS dispose d'un système performant de suivi et de traitement des notifications officielles d'interceptions dues à des organismes nuisibles de quarantaine ou autres non-conformités phytosanitaires ou sanitaires

Le suivi et l'analyse des notifications d'interceptions provenant des autorités compétentes des pays tiers permettent aux acteurs publics et privés d'avoir un retour d'informations pour mieux apprécier la performance du système national de contrôle et de certification phytosanitaires et de prendre précocement les mesures correctives si nécessaires.

Activités à mener

A.2.5.1. Assistance technique pour la conception d'un système performant de suivi et de traitement des statistiques d'exportation et des notifications officielles d'interceptions provenant des pays tiers ;

- Assurer la collecte et l'analyse des statistiques d'exportation de produits agricoles de la Guinée ;
- Procéder au suivi et à l'analyse des notifications d'interceptions pour la Guinée et pour les pays de la sous-région qui exportent les mêmes produits que la Guinée (pour l'Union européenne, Europhyt pour les non-conformités phytosanitaires et RASFF pour les problèmes sanitaires);

- Mettre en place un système de diffusion des résultats des notifications d'interceptions envers les différentes parties prenantes nationales.

Résultats attendus

- Le SNPV-DS dispose d'une ressource à même d'assurer la collecte des données, le traitement et l'analyse des statistiques d'exportation et des notifications d'interceptions dues aux organismes nuisibles ou autres non-conformités phytosanitaires ou sanitaires ;
- Une procédure de traitement et de diffusion et des résultats du suivi des notifications d'interceptions est mise en œuvre ;
- Les autorités compétentes et les parties prenantes peuvent prendre les mesures appropriées en cas de notifications d'interceptions.

R2.6. Un système de management de la qualité est mis en place au niveau du SNPV-DS

Le succès de la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités phytosanitaires requiert des changements non négligeables au plan du management, de l'organisation et du fonctionnement de la Direction du SNPV-DS et de ses services déconcentrés.

C'est dans cette perspective que la Direction du SNPV-DS envisage de s'inspirer des principes et lignes directrices de la Norme ISO 17020 pour jeter les bases de la mise en place d'un système performant de management de la qualité. Ce choix tient à la volonté de la Direction du SNPV-DS de consolider le système d'inspection et de certification phytosanitaires, en application des normes internationales pour les mesures phytosanitaires, tout en reconnaissant le caractère non contraignant de la Norme ISO 17020.

Activités à mener

A.2.6.1. Assistance technique pour la mise en place d'un système de management de la qualité au niveau de la Direction du SNPV-DS, en référence aux principes et exigences de la Norme ISO 17020 : 2012, portant sur les exigences en matière de compétences des organismes procédant à des inspections :

- Elaboration d'une lettre de politique qualité ;
- Elaboration, validation et diffusion des fiches descriptives des différents postes de travail ;
- Elaboration, validation et diffusion de la documentation relative aux différentes activités de contrôle, d'inspection et de certification phytosanitaires du SNPV-DS ;
- Mise en place d'un système d'audit interne et organisation de revues de direction pour assurer le suivi des résultats de l'évaluation du système de management.

Résultats attendus

- Le processus de mise en place d'un système de management de la qualité inspiré des principes et exigences de la Norme ISO 17020 : 2012, applicable aux services d'inspection est engagé;
- Les fiches descriptives des différents postes de travail sont élaborées, validées et diffusées ;
- La documentation relative aux différentes activités de contrôle, d'inspection et de certification phytosanitaires du SNPV-DS est disponible ;
- Un système d'audit interne en charge d'assurer le suivi de la mise en œuvre du projet de renforcement du système d'inspection et de certification phytosanitaires est mis en place.

Résultat.3. Le renforcement des compétences des principales parties prenantes du système phytosanitaire

La gestion des compétences renvoie à la manière dont sont organisés la formation initiale ou continue et le renforcement des capacités scientifiques et techniques des différentes parties prenantes (public, parapublic, privé et société civile) du système phytosanitaire, au regard de leurs rôles et responsabilités et des connaissances et compétences dont elles ont besoin pour réaliser les tâches qui leur incombent.

L'évolution de la réglementation SPS et les nouveaux enjeux qui en découlent en termes de connaissance et de compétences sont tels que le développement et la mise en œuvre d'un programme soutenu de renforcement des capacités des différents acteurs occupe une place prépondérante dans le projet.

R.3.1. Les capacités nationales en analyse du risque phytosanitaire sont renforcées.

Il s'agit de renforcer les capacités nationales à participer aux travaux d'analyses des risques envisagés. La mobilisation d'experts pluridisciplinaires qui disposent des qualifications de base et qui soient motivés et disponibles pour suivre le programme de formation et ensuite participer aux travaux d'analyse des risques constituera un défi important.

Activités à mener

A.3.1.1. Identification et sélection des experts disposant des compétences de base pour mener les travaux d'analyse des risques phytosanitaires ;

A.3.1.2. Formation des experts à l'analyse du risque phytosanitaire sur base des Normes Internationales sur les Mesures Phytosanitaires (NIMP) les plus pertinentes ;

Résultats attendus

- Un dispositif national d'évaluation des risques phytosanitaires est mis en place par le SNPV-DS, en application des NIMP pertinentes ;
- Les experts sélectionnés pour faire partie des équipes chargées de conduire les travaux disposent des connaissances de base pour participer au processus d'analyse des risques phytosanitaires, en application des différentes NIMP.

R3.2. Les acteurs impliqués dans le Plan national de surveillance phytosanitaire sont capables de le mettre en œuvre

Il s'agit de renforcer les capacités des différentes parties prenantes à mettre en œuvre le Plan national de surveillance phytosanitaire développé, en référence aux NIMP applicables.

Activités à mener

A.3.2.1. Former les différents acteurs publics et privés impliqués à la mise en œuvre du Plan de surveillance phytosanitaire dans la filière pomme de terre.

A.3.2.2. Former les différents acteurs publics et privés impliqués à la mise en œuvre du Plan de surveillance phytosanitaire des mouches des fruits dans la filière mangue.

Résultats attendus

- Les capacités des différents acteurs à mettre en œuvre les Plans de surveillance phytosanitaire sont renforcées (pomme de terre et mouches des fruits dans la filière mangue).

R 3.3. Les capacités nationales à mettre en œuvre les manuels de procédures, fiches techniques et outils didactiques pour le contrôle phytosanitaire à l'importation sont renforcées

Il s'agit de renforcer les capacités du personnel du SNPV-DS à réaliser le contrôle phytosanitaire à l'importation, en conformité avec les NIMP.

Activités à mener

A.3.3.1 Organiser des ateliers de formation du personnel impliqué à la mise en œuvre des Manuels de procédures et des outils et supports didactiques destinés à la réalisation des contrôles à l'importation des végétaux et produits végétaux ciblés.

Résultats attendus :

- Le personnel du SNPV-DS impliqué dans le contrôle, l'inspection et la certification phytosanitaires est formé à la reconnaissance, l'identification et la recherche des organismes de quarantaine selon la provenance des végétaux et produits végétaux ;
- Les capacités du personnel du SNPV-DS impliqué dans le contrôle phytosanitaire à l'importation des végétaux et produits végétaux ciblés sont renforcées.

R 3.4. Les capacités nationales à mettre en œuvre les manuels de procédures, fiches techniques et outils didactiques pour l'inspection et la certification phytosanitaire à l'exportation sont renforcées

Il s'agit de renforcer les capacités du personnel du SNPV-DS à réaliser l'inspection et la certification phytosanitaire à l'exportation, en conformité avec les NIMP.

Activités à mener

A 3.4.1 Organiser des ateliers de formation du personnel impliqué à la mise en œuvre des manuels de procédure et des outils et supports didactiques destinés à la réalisation des inspections et de la certification phytosanitaires des produits à l'exportation.

Résultats attendus

- Le personnel du SNPV-DS impliqué dans le contrôle, l'inspection et la certification phytosanitaires est formé à la reconnaissance, l'identification et la recherche des organismes de quarantaine selon la destination des végétaux et produits végétaux ;
- Les capacités du personnel du SNPV-DS impliqué dans l'inspection et la certification phytosanitaires des végétaux et produits végétaux ciblés sont renforcées.

R.3.5. Le personnel de SNPV-DS impliqué dans le contrôle, l'inspection et la certification phytosanitaires est formé à l'application de procédures d'échantillonnages basées sur les NIMP

L'inspection phytosanitaire des végétaux et produits végétaux doit conduire à déterminer leur (non) conformité aux exigences phytosanitaires correspondantes : végétaux indemnes d'organismes nuisibles réglementés, végétaux exempts de fruits, feuilles, état phytosanitaire général du lot ou de l'envoi, etc.

L'inspection phytosanitaire menée doit généralement être basée sur un échantillonnage : inspection d'un échantillon représentatif, composé d'unités issues du lot à inspecter. Cet échantillon est alors utilisé pour évaluer le statut phytosanitaire de l'ensemble du lot.

Ainsi, l'inspection phytosanitaire consiste en général en un dépistage par sondage, c'est-à-dire un dépistage réalisé sur un échantillon représentatif.

L'échantillonnage constitue une étape critique du processus de contrôle, d'inspection et de certification phytosanitaires.

Activités à mener

A 3.5.1 Former les inspecteurs aux méthodes d'échantillonnages applicables, en référence aux normes internationales sur les mesures phytosanitaires.

Résultats attendus

- Des procédures d'échantillonnage conformes aux NIMP (31) sont élaborées et validées pour le contrôle à l'importation et l'inspection et la certification phytosanitaire à l'exportation des produits ciblés ;

- Les cadres et inspecteurs impliqués dans le système de contrôle à l'importation sont formés aux procédures d'échantillonnage, en référence aux normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP 31) ;
- Les inspecteurs sont capables d'appliquer les plans d'échantillonnage et les procédures d'échantillonnage établies, en lien avec le risque et les données accessibles.

R.3.6. Les capacités des opérateurs privés et des structures d'encadrement et de conseil agricole à appliquer les bonnes pratiques sont renforcées

La responsabilité de veiller à ce que les systèmes de production des végétaux et produits végétaux respectent les exigences réglementaires et commerciales en vigueur incombe d'abord aux opérateurs privés.

Pour ce faire, les entreprises ont besoin de connaissances et compétences pour être à même de définir des itinéraires techniques de référence pour les cultures et d'assurer l'application et la maîtrise des bonnes pratiques agricoles et de protection phytosanitaire.

Ces enjeux sont d'autant importants que la Guinée envisage de promouvoir l'accès aux marchés de l'exportation où les exigences de conformité et de compétitivité sont de plus en plus fortes.

En tout état de cause, le projet envisage de mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des opérateurs privés et des structures spécialisées dans l'encadrement et le conseil agricole en Guinée.

Activités à mener

A.3.6.1. Elaboration d'itinéraires techniques de production pour au moins deux cultures prioritaires ciblées ;

A.3.6.2. Formation de formateurs aux bonnes pratiques en référence aux itinéraires techniques établis (bonnes pratiques agricoles, bonnes pratiques phytosanitaires, bonnes pratiques d'hygiène et de traçabilité) ;

A.3.6.3. Assistance technique pour la mise en place de systèmes de management de la qualité au sein des entreprises sélectionnées : développement de supports d'enregistrement et de traçabilité des activités aux champs et en station de conditionnement.

Résultats attendus

- Les connaissances et les compétences du personnel d'encadrement des entreprises ciblées, du SNPV-DS et de l'Agence Nationale de Promotion Rurale et du Conseil Agricole relatives à la vulgarisation des itinéraires techniques de référence et à l'application des bonnes pratiques associées sont renforcées ;
- Le personnel des entreprises ciblées est formé aux bonnes pratiques, en lien avec les itinéraires techniques de référence établis ;
- Les entreprises s'engagent dans un processus de mise en place de systèmes de management de la qualité.

Résultat.4. - Le renforcement des dynamiques de communication, de relations et de partenariats entre les acteurs

Le partenariat, la collaboration et la coopération entre les différentes parties prenantes (Organisation Nationale pour la Protection des Végétaux, autres services publics et parapublics, organisations professionnelles, opérateurs privés et associations de consommateurs) sont essentiels dans un système SPS.

L'analyse des capacités phytosanitaires a mis en évidence le besoin d'améliorer la collaboration et le système d'information, de communication et le partenariat entre le SNPV-DS et les autres acteurs du système SPS.

C'est ainsi que le projet a prévu des activités visant à renforcer les dynamiques de communication et de partenariats entre les différentes parties prenantes du système national de contrôle par la mise en place de plateformes de concertation.

R.4.1. – Un dispositif de communication et d’information est mis en œuvre et le partenariat avec les différentes parties prenantes est favorisé

Activités à mener

A.4.1.1. Organisation d’au moins une rencontre par semestre du Comité de pilotage pour l’approbation des Plans semestriels de travail et des rapports d’activités ;

A.4.1.2. Organisation de rencontres d’informations et d’échanges entre la Direction et les services déconcentrés du SNPV-DS ;

A.4.1.3. Organisation de rencontres semestrielles ou annuelles d’information des différentes catégories de parties prenantes (ministères et services techniques, organisations professionnelles ; recherche, associations de consommateurs, ...) sur les activités menées et les résultats du projet ;

A.4.1.4. Participer aux manifestations agricoles pour valoriser les résultats des activités de l’ONPV ;

A.4.1.5. Organisation de rencontres d’information et de sensibilisation des décideurs (cabinets des ministères techniques, Assemblée nationale).

A.4.1.6. Mettre en place un dispositif local de coordination avec le COLEACP et avec les différentes parties prenantes nationales.

Résultats attendus

- Les représentants des principales parties prenantes membres du Comité de pilotage sont informés des activités et des résultats du projet et soutiennent le projet de renforcement du système d’inspection et de certification phytosanitaires du SNPV-DS ;
- Le système de communication interne et externe du SNPV-DS est renforcé ;
- Les différentes parties prenantes ont une meilleure perception des rôles et responsabilités du SNPV-DS et des leurs ;
- La concertation et les dynamiques de collaboration et de partenariats entre le SNPV-DS et avec les autres parties prenantes (public et privé) du système SPS sont renforcées ;
- Les décideurs soutiennent l’augmentation de la dotation en ressources humaines et financières du SNPV-DS nécessaires pour assurer la consolidation et la pérennisation des acquis du projet ;
- Un dispositif performant de mise en œuvre, de rapportage et de suivi – évaluation du projet est opérationnel.

II.5. Environnement

La mise en œuvre du projet contribuera à limiter les impacts environnementaux des activités de production et de protection des cultures.

En effet, la mise en place de système de surveillance permettra d’avoir des stratégies de plus en plus appropriées d’alerte précoce et de mise en œuvre de pratiques de lutte raisonnées contre les organismes nuisibles et de développement de systèmes intégrés de protection des cultures.

Les interventions du projet accorderont une attention particulière aux aspects liés :

(i) à l’information, la sensibilisation, le renforcement des capacités des divers intervenants des filières concernées sur les méthodes d’utilisation responsable et efficace des produits phytosanitaires en général, et les approches de gestion intégrée des ravageurs ;

(ii) à une utilisation rationnelle des produits de protection des cultures, si nécessaire. Ainsi, le projet aura des conséquences positives sur la protection de l’environnement.

II.6. Risques

Les principaux risques liés à l’exécution du projet sont :

Risque	Impact	Probabilité	Mesures d'atténuation
Instabilité politique, économique ou sociale susceptible de mettre en cause les politiques actuelles de développement et le rythme des réformes.	Réorientation des priorités de développement du pays vers d'autres secteurs que l'Agriculture	Modérée	Suivi de la situation et mise en œuvre d'actions visant à favoriser le soutien et l'adhésion des différentes parties prenantes au processus de renforcement des capacités phytosanitaires en Guinée.
Retard dans la mise en œuvre des activités liées au Projet d'amélioration de la protection des végétaux et des denrées stockées, avec le financement de la BADEA	Retard dans la mise en œuvre des activités de réhabilitation des infrastructures et de mise en place des équipements et du matériel de base prévues	Elevée	Sensibilisation des hautes autorités sur la diligence à accorder au suivi du planning de ce projet pour assurer la mobilisation de la contrepartie financière attendue de l'Etat Guinéen. Si ce projet est approuvé, l'entité de mise en œuvre va signer un protocole de financement avec le Ministère en charge de l'agriculture
Apparition de conflits de compétence entre les divers intervenants notamment entre ceux du secteur public et du privé.	Duplication des activités menées et/ou attentisme poussé dans leur réalisation	Moyenne	La mise en place d'un Comité de Pilotage incluant des représentants des principales parties prenantes du système SPS en Guinée.
Faible capacité opérationnelle des agents des services publics et privés impliqués dans l'exécution du projet.	Retard dans la mise en œuvre des activités du projet et donc de la date de leur achèvement	Faible	Priorisation des activités de renforcement des capacités des acteurs dès le démarrage du projet et appel à de l'expertise internationale.

Les hypothèses formulées pour la réussite de la mise en œuvre du projet sont les suivantes :

- La volonté politique du gouvernement guinéen actuel de faire du secteur agricole le moteur du développement économique du pays est maintenue ;
- Les partenaires publics et privés sont disponibles et intéressés à appuyer la mise en œuvre du projet, fournissent les ressources humaines, techniques et financiers nécessaires pour la bonne exécution des activités et s'approprient effectivement les résultats ;
- Le gouvernement et les bénéficiaires directs du projet montrent une réelle volonté de maîtriser les contraintes phytosanitaires des cultures prioritaires pour améliorer la confiance des partenaires commerciaux de la Guinée ;
- L'Unité de mise en œuvre gère le projet avec due diligence et efficacité, dans le respect des Conventions et accords de Financement du projet signés entre le Gouvernement et le/les partenaires au développement ;
- Les stratégies de surveillance développées et le mécanisme de contrôle phytosanitaire à l'export et à l'import donnent une garantie suffisante au respect des normes nationales et internationales souscrites par la Guinée.

II.6. Durabilité

Dans le souci de favoriser la durabilité des résultats, les interventions du projet accordent une grande importance aux actions de sensibilisation et d'information des décideurs et de l'ensemble des acteurs publics et privés du système sanitaire et phytosanitaire en Guinée.

Cette approche inclusive et participative vise à faire connaître davantage les enjeux et implications du système de contrôle, d'inspection et de certification phytosanitaires, en ce qui concerne la prévention et la lutte pour d'une part empêcher l'introduction et la dissémination des organismes nuisibles de quarantaine en Guinée et protéger ainsi le patrimoine agricole et la biodiversité du pays et d'autre part, garantir que les produits destinés à l'exportation respectent les exigences phytosanitaires des partenaires commerciaux. Ces objectifs sont en droite ligne du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) de la Guinée.

Au terme du projet, il est attendu que tous les acteurs des filières bénéficiaires soient capables d'identifier l'institution compétente pour délivrer des conseils techniques ou des documents liés aux formalités d'exportation. Il est attendu que les exigences SPS des marchés ciblés soient parfaitement connues des acteurs publics et privés et que les autorités compétentes soient capables de fournir les services y afférant aux exportateurs potentiels ou au moins de les orienter tel que nécessaire (laboratoires régionaux et nationaux, fournisseurs de services, etc.).

Aussi, la vulgarisation des résultats du projet devrait favoriser l'adhésion et le soutien des différentes parties prenantes et renforcer les dynamiques de communication, de relations et de partenariats entre les différents acteurs publics et privés, dans la perspective de consolider et de pérenniser les acquis.

Le projet accorde une part importante au renforcement des capacités locales. La participation d'experts nationaux en tandem avec des experts internationaux dans la quasi-totalité des activités vise à favoriser la disponibilité d'une expertise locale à même d'assurer la pérennité et la durabilité des résultats.

Il est attendu que le processus de renforcement des capacités phytosanitaires qui sera impulsé contribue à la durabilité des résultats du projet, ceci à travers l'utilisation des méthodes de travail et des outils (Plan national de surveillance, activités opérationnelles) et des compétences acquises pour étendre les changements du système phytosanitaire à un plus grand nombre de filières agricoles.

A ce propos, les activités menées au départ deux filières prioritaires (mangue et pomme de terre) auxquelles seront appliqués le processus de mise en place d'un système de surveillance, de contrôle, d'inspection et de certification phytosanitaires, en conformité avec les normes internationales sur les mesures phytosanitaires et les exigences de l'accord SPS de l'OMC. L'information et l'association, dans la mesure du possible, des parties prenantes avec d'autres filières stratégiques (ananas, riz, maïs, l'anacarde etc.), à certaines sessions de formations ou à certains ateliers permettra de les imprégner des améliorations à envisager aux niveaux organisationnels et opérationnels et aussi favoriser les dynamiques de communication et de relations entre les différents acteurs du système SPS.

L'analyse des risques sera menée sur une des deux filières prioritaires et la formation d'agents du SNPV-DS aux NIMP pertinentes en la matière, permettra de mener l'exercice sur d'autres filières selon les besoins.

Par ailleurs, les enseignements tirés des activités menées dans le cadre d'autres projets (PLMF) en matière de surveillance seront pris en compte dans la mise en place de systèmes pérennes, tant au niveau financier que technique et tant au niveau national que régional dans le cas de la surveillance de la mouche des fruits.

Au-delà du financement attendu de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), le projet cherchera à établir d'autres partenariats et des collaborations avec les autres initiatives liées au développement des filières agricoles, à l'effet de favoriser la mutualisation des ressources et d'attirer des investissements additionnels pour pérenniser les résultats du projet.

Il est attendu au plan institutionnel, que les différents acteurs aient une meilleure connaissance de leurs rôles et responsabilités respectifs dans le système national de contrôle SPS en général et une meilleure perception de la place de l'ONPV dans le système phytosanitaire en particulier.

Le renforcement du cadre institutionnel et des capacités managériales et techniques du SNPV-DS devraient favoriser la mobilisation des ressources humaines et financières dont l'ONPV a besoin pour son fonctionnement et pour pérenniser et consolider les acquis du projet.

Le renforcement des dynamiques de communication et de relations entre les différentes parties prenantes du système phytosanitaire à travers la mise en œuvre du présent projet favorisera la concertation et la coopération entre les acteurs et la recherche de ressources nécessaires au financement des activités à conduire.

III. BUDGET

III.1. Budget estimatif

Le budget estimatif du projet de 762,314 euros figure en appendice 3

III.2. Rapport coût-efficacité

Le projet vise à contribuer à la mise en place d'un système de contrôle, d'inspection et de certification phytosanitaires en conformité avec les exigences de la CIPV et de l'accord SPS. Même s'il cible quelques cultures prioritaires, les interventions qui seront menées vont servir de catalyseur pour susciter d'autres initiatives futures visant le développement des capacités SPS. Ainsi, il n'existe pas d'autres alternatives économiquement viables qui puissent être envisageables.

Si à ce stade, les effets bénéfiques du projet sont difficilement quantifiables, le renforcement des capacités phytosanitaires en Guinée apportera des améliorations significatives des volumes et la qualité de la production agricole à court et moyen terme.

En effet, la mise en œuvre d'un système de contrôle, d'inspection et de certification phytosanitaires respectant les Normes Internationales sur les Mesures Phytosanitaires (NIMP) et l'accord SPS de l'OMC devrait contribuer à la minimisation des pertes au niveau de la production et une meilleure maîtrise de la qualité des produits exportés.

Le cas échéant, les producteurs devraient avoir une amélioration de leurs revenus tirés de la commercialisation des produits agricoles sur les marchés national, régional ou international.

Ainsi, même s'il est impossible pour le moment d'estimer les bénéfices à tirer en termes de revenus, ce projet par sa portée horizontale agricole et commerciale peut être considéré comme économiquement rationnel.

IV. MISE EN ŒUVRE ET GESTION DU PROJET

IV.1. Organisation chargée de la mise en œuvre

Il est proposé que le projet soit mis en œuvre par le Comité de Liaison Afrique Caraïbes Pacifique - COLEACP. Ce choix a été motivé par de nombreuses raisons : (i) le COLEACP assure depuis de longues années la mise en œuvre de projets de cette nature avec des succès évidents. Le COLEACP entreprend et coordonne des projets de nature similaire dans la région CEDEAO et possède une bonne expérience dans la filière fruits et légumes en Afrique de l'Ouest et renforcement des systèmes de contrôle des Aliments basées sur le risque dans les pays ACP. (ii) Ce projet est de nature transversale sur les questions SPS et devra faire appel à de nombreuses compétences techniques qui se trouvent toutes au sein du réseau du COLEACP.

Aussi, le COLEACP a déjà une expérience spécifique récente de partenariats en Guinée, avec le Projet de Développement de la Filière Mangue en Guinée (PRODEFIMA) financé par le Programme du Cadre Intégré Renforcé (CIR).

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, plusieurs missions d'assistance technique et de formations ont été menées par le COLEACP, au profit du SNPV-DS, d'organisations de producteurs et d'entreprises exportatrices de mangues.

Un dispositif de relai local sera mis en place pour coordonner l'ensemble des activités du projet au niveau national et en lien avec l'organisation en charge de la mise en œuvre du projet :

- Désignation d'un coordonnateur national des activités du projet sous la supervision de l'organisation chargée de la mise en œuvre du projet ;
- Formalisation des procédures de coordination, de mise en œuvre, de rapportage et de suivi – évaluation des activités du projet.

IV.2. Gestion du projet

La Guinée étant bénéficiaire directe de l'aide du STDF, la supervision du projet sera faite par un Comité de pilotage (CoPil), composé de 15 membres représentant les structures ci-après :

- BSD / Ministère de l'Agriculture (1) ;
- SNPV-DS (2) ;
- Direction Générale des Douanes (1) ;
- Direction Nationale des Investissements Publiques (1) ;
- Office National de Contrôle de la Qualité (1)
- Agence Guinéenne de Promotion des Exportations (AGUIPEX) (1) ;
- Comité national SPS (1) ;
- Agence Nationale de la Promotion Rurale et du Conseil Agricole (ANPROCA) (1);
- Institut de Recherche Agronomique de Guinée (1) ;
- Laboratoire National de la Protection des Végétaux (1) ;
- Chambre Nationale de l'Agriculture de Guinée (CNAG) (1) ;
- Confédération Nationale des organisations Paysannes de Guinée (CNOP-G) (1) ;
- Fédération des Paysans du Fouta Djallon (FPFD) (1)
- Exportateurs de mangues (1).

Ce comité se réunira au démarrage du projet, pour valider la programmation initiale des activités. Il sera ensuite mis à contribution chaque année pour les besoins de suivi-évaluation du projet, y compris la validation des rapports d'activités et le Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA) des années n+1. Il a ainsi pour attribution de :

- Entretien d'une dynamique collaborative entre les différents acteurs impliqués ;
- Valider le choix du coordonnateur national du projet ;
- S'assurer que le projet ne dérive pas, qu'il reste en phase avec les objectifs initiaux ;
- Définir et suivre les grandes étapes et échéances associées ;
- Prendre des décisions si certains points nécessitent d'être revus, par exemple décalage des livrables ;
- Valider les étapes clés en donnant son feu vert pour passer à la suivante, etc.

Une fois les grands axes de travail définis, il faut veiller à garder des instances de supervision légère et réactive et conserver une capacité d'implémentation souple afin de permettre le déroulement des activités dans le temps imparti (3 ans).

Au quotidien, le projet sera géré par l'équipe du COLEACP appuyé par un Coordinateur national basé en Guinée. Le Coordinateur sera choisi en mettant en avant (i) les critères de compétences et d'expérience en gestion de projet en lien avec le secteur agricole ; (ii) les aptitudes à faciliter le dialogue public-privé et la collaboration interministérielle. De ce fait, ce dernier jouera un rôle clef dans la coopération public – privé et le dialogue interservices. Le coordinateur national aura notamment pour charge d'appuyer l'organisation de chaque activité et d'assurer les contacts entre parties prenantes et l'ensemble des partenaires.

V. ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS, SUIVI ET ÉVALUATION

V.1. Établissement de rapports

Cinq rapports semestriels, la fiche descriptive du projet et le rapport final seront rédigés selon les critères du STDF par le COLEACP et présentés au Secrétariat du STDF dans le but d'assurer le suivi administratif et financier du projet. Les rapports techniques et financiers pour le STDF seront préparés par le COLEACP, en concertation avec le coordonnateur national et approuvés par le Comité de Pilotage avant leur soumission au STDF.

Outre les rapports semestriels, des comptes rendus concernant les principaux ateliers du projet ainsi que les procès-verbaux des réunions seront nécessaires. Ces rapports ainsi que les rapports techniques des missions des experts seront soumis au STDF par le COLEACP par voie électronique, soit ponctuellement (à la demande), soit en annexe du rapport semestriel.

Le rapport final sera diffusé largement à travers le site web du COLEACP, du Ministère de l'Agriculture, du STDF et d'autres canaux de transmission.

V.2. Suivi et évaluation, y compris les indicateurs de résultats

Les indicateurs du cadre logique seront les outils de travail pour l'équipe gestionnaire et pour le comité de pilotage. En particulier, cela permettra de vérifier :

- Le nombre et le contenu des formations prévues et organisées ;
- Le nombre et le contenu des missions d'assistance technique prévues et organisées ;
- Les procédures rédigées et mises en place ;
- Le nombre de réunions prévues et organisées ;
- Les documents détaillés des progrès mentionnés concernant l'analyse des risques et l'implémentation des contrôles officiels basés sur les risques avec tous les outils de support.

Le COLEACP se chargera du recrutement d'un cabinet indépendant pour conduire une évaluation externe de fin de projet selon les critères du STDF.

V.3. Diffusion des résultats du projet

Les rapports semestriels, des comptes rendus concernant les principaux ateliers du projet ainsi que les procès-verbaux des réunions seront nécessaires. Ces rapports ainsi que les rapports techniques des missions des experts seront soumis au STDF par voie électronique, soit ponctuellement (à la demande), soit en annexe du rapport semestriel. Les résultats attendus et acquis du projet seront diffusés à travers le site web du Ministère de l'Agriculture, du COLEACP et du STDF si possible.

Dans la mesure du possible, les principaux ateliers l'objet de couverture médiatique locale et enregistrés pour éventuellement documenter la mise en œuvre du Projet à travers les canaux de communications validés par le STDF et le Comité de Pilotage.

Le projet et ses résultats pourront faire l'objet de médiatisation lors des manifestations agricoles nationales ou régionales pertinentes et lors d'autres événements en rapport avec l'agriculture et les questions SPS.

ANNEXES :

Appendice 1 : CADRE LOGIQUE

Description du projet	Indicateurs mesurables/cibles	Sources et moyens de vérification	Hypothèses	
<p>Impact du projet :</p> <p>Renforcer les capacités phytosanitaires, en vue de contribuer à l'accès aux marchés régionaux et internationaux des produits agricoles de la République de Guinée et de favoriser la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Guinée.</p>	<p>Augmentation des volumes de production et d'exportation des fruits et légumes (plus de 1000 T de mangue exportée ; plus de 60.000 T de production de pomme de terre) ; l'atteinte des objectifs de développement durable ;</p>	<p>Statistiques nationales/Ministère de l'agriculture & FAOSTAT</p>	<p>La Guinée n'enregistre pas une introduction de ravageurs ou de maladie ou des événements climatiques dramatiques</p>	
<p>Objectif immédiat du projet :</p> <p>Contribuer au processus de mise en place d'un système de surveillance, de contrôle, d'inspection et de certification phytosanitaires, en conformité avec les normes internationales sur les mesures phytosanitaires et les exigences de l'accord SPS de l'OMC ;</p>	<p>Diminution des rejets d'envoi d'au moins 70% (14%, données 2017) en 3 ans Hausse des volumes des productions et des exportations agricoles</p>	<p>Rapports d'activités et de suivi des notifications d'interceptions Statistiques agricoles</p>	<p>Les autorités ont la volonté politique de renforcer le système phytosanitaire</p>	
<p>RESULTAT 1. Amélioration de la gouvernance du système phytosanitaire</p>				
<p>R.1.1 Des projets de textes législatifs et réglementaires en cohérence avec la CIPV et l'accord SPS de l'OMC sont élaborés et soumis à la validation des autorités compétentes</p>	<p>A.1.1.1. Assistance technique pour l'analyse approfondie et l'actualisation de la loi instituant le contrôle phytosanitaire, en adéquation avec la CIPV et l'accord SPS de l'OMC.</p>	<p>1 projet de loi en adéquation avec la CIPV et l'accord SPS de l'OMC est élaboré et soumis à l'approbation des autorités ;</p> <p>Au moins 1 projet de textes réglementaires d'application de</p>	<p>Rapport d'analyse de la loi ;</p> <p>Projets de loi et de textes réglementaires</p> <p>Rapport d'atelier</p>	<p>La volonté politique de renforcer le système phytosanitaire est assurée.</p>

	<p>A.1.1.2. Assistance technique pour la mise à jour de la loi phytosanitaire et l'élaboration des textes d'application du projet de loi et des textes réglementaires complémentaires, en rapport avec les insuffisances identifiées.</p> <p>A.1.1.3. Organiser d'un atelier de validation des textes législatifs et réglementaires avec des représentants des différentes parties prenantes du système SPS en Guinée.</p>	<p>la loi, couvrant notamment les activités de surveillance, d'inspection et de certification phytosanitaires sont élaborés et soumis à l'approbation des autorités ;</p> <p>Au moins 1 atelier de validation est organisé.</p>	<p>Rapports de suivi-évaluation</p>	<p>La Guinée adopte les projets de textes législatifs et réglementaires sur le contrôle phytosanitaire</p>
<p>RESULTAT 2. Renforcement des processus opérationnels du système phytosanitaire, en application des NIMP</p>				
<p>R.2.1. Une analyse des risques phytosanitaires est réalisée au moins sur une culture</p>	<p>A.2.1.1. Assistance technique pour réaliser une analyse des risques selon les normes internationales pour la protection des végétaux, au moins sur une des cultures prioritaires ciblées.</p>	<p>1 analyse des risques phytosanitaires est réalisée au moins sur 1 culture.</p> <p>Au moins 2 cadres du SNPV-DS sont formés aux NIMP pour les réaliser une analyse des risques phytosanitaires.</p>	<p>Résultats d'analyse des risques Liste des experts et parties prenantes Rapports d'activités</p>	<p>Les parties prenantes sont engagées et motivées</p>
	<p>A.2.1.2. Mise à jour de la liste des organismes de quarantaine phytosanitaire en Guinée.</p>	<p>La liste officielle des organismes nuisibles faisant l'objet de quarantaine végétale en République de Guinée est mise à jour</p>	<p>Liste des organismes nuisibles de quarantaine</p>	
<p>R.2.2. Un plan national de surveillance phytosanitaire est élaboré et est validé par les parties prenantes</p>	<p>A.2.2.1. Assistance technique pour l'élaboration d'un plan de surveillance générale appliquée à la pomme de terre</p>	<p>Un plan de surveillance générale appliqué à la pomme de terre est élaboré et validé ;</p>	<p>Plan de surveillance de la pomme de terre</p> <p>Rapport d'activités de surveillance des</p>	<p>Motivation et engagement des acteurs</p> <p>Mobilisation des ressources humaines et financières</p>

	A.2.2.2. Assistance technique pour la consolidation et le renforcement du système de surveillance contre la mouche des fruits dans la filière mangue, initié dans le cadre du programme régional de lutte contre les mouches des fruits en Afrique de l'ouest.	Le plan de surveillance des mouches des fruits dans la filière mangue est consolidés ; Une base de données nationale pour l'exploitation des informations sur les dynamiques de population des mouches est disponible ;	mouches des fruits dans la filière mangue	nécessaires à l'opérationnalisation du plan
R.2.3. Renforcement du système de contrôle, d'inspection et de certification phytosanitaires	A.2.3.1. Assistance technique pour l'élaboration de manuels des procédures et fiches techniques pour le contrôle et l'inspection phytosanitaires à l'importation pour au moins 1 produit ciblé.	Au moins 1 manuel de procédures de contrôle phytosanitaire à l'importation d'au moins un produit ciblé est élaboré, validé et mis en application. Au moins 1 manuel de procédures d'inspection et de certification phytosanitaires d'un produit prioritaire destiné à l'exportation est élaboré, validé et mis en application.	Manuels de procédures et fiches techniques et supports didactiques Rapport d'atelier de validation Rapports d'activités de contrôle et d'inspection à l'importation	Engagement de l'Etat guinéen Motivation des inspecteurs Mobilisation des ressources humaines et financières et des équipements de base nécessaires
	A.2.3.2. Assistance technique pour l'élaboration de manuels, procédures et fiches techniques pour le contrôle, l'inspection et la certification phytosanitaires à l'exportation pour au moins les 2 produits prioritaires ciblés (1 pour importation et 1 pour exportation).	Fiches techniques et outils didactiques pour 1 culture d'importation Fiches techniques et outils et supports didactiques pour 1 produit d'exportation.	Documentation : fiches techniques, outils et supports didactiques pour l'importation et pour l'exportation	

R.2.4. Le matériel, les équipements et les infrastructures pour la réalisation des activités opérationnelles de base du SNPV-DS sont réhabilités et renforcés	A.2.4.1. Construction de 3 postes frontaliers terrestres de contrôles phytosanitaires et les doter d'équipements de bureaux et de locaux pour usage de magasin et de salle de préparation des échantillons.	3 postes de contrôle frontaliers terrestres sont construits et disposent de locaux où réaliser l'échantillonnage et les inspections.	3 postes de contrôle frontaliers disponibles Liste des équipements disponibles	Engagement de l'Etat guinéen Moyens financiers nécessaires disponibles Pas de retard dans la mise en œuvre du projet avec la BADEA
	A2.4.2. Réhabilitation des locaux et renforcement des équipements du Laboratoire National de Protection des végétaux à Foulaya (Kindia).	Les locaux du Laboratoire du Service National de Protection des Végétaux sont réhabilités et les équipements sont renforcés.	Locaux réhabilités et équipements renforcés	
	A2.4.3. Acquisition de matériel informatique et bureautique et renforcement des équipements d'inspection phytosanitaire, de lutte et de traitement phytosanitaires.	Matériel informatique et équipements bureautiques disponible.	Liste des équipements et du matériel disponibles	
R.2.5. La DPV dispose d'un système performant de suivi et de traitement des notifications officielles d'interceptions dues à des organismes nuisibles de quarantaine ou autres non-conformités phytosanitaires ou sanitaires	A.2.5.1. Assistance technique pour la conception d'un système performant de suivi de traitement et de diffusion des statistiques d'exportation et des notifications officielles d'interceptions provenant des pays tiers.	Un système de collecte des données, de traitement et d'analyse des statistiques d'exportation et des notifications d'interceptions dues aux organismes nuisibles ou autres non-conformités phytosanitaires ou sanitaires est mis en place	Résultats de collecte, de traitement et d'analyse des statistiques d'exportation ; Rapport sur les notifications d'interceptions ; Liste des notifications d'interceptions ; Rapports de suivi-évaluation	Motivation des inspecteurs La Guinée connaît des exportations sans interceptions dues à des organismes nuisibles de quarantaine ou autres non-conformités phytosanitaires ou sanitaires

<p>R.2.6. Un système de management de la qualité est mis en place au niveau du SNPV-DS</p>	<p>A.2.6.1. Assistance technique pour la mise en place d'un système de management de la qualité au niveau de la Direction du SNPV-DS, en référence aux principes et exigences de la Norme ISO 17020 : 2012, portant sur les exigences en matière de compétences des organismes procédant à des inspections.</p>	<p>Lettre de politique qualité élaborée et validée ;</p> <p>Fiches descriptives des différents postes de travail élaborées et validées ;</p> <p>Un système d'audit interne est mis en place.</p>	<p>Rapport d'activités</p> <p>Lettre de politique qualité élaborée ;</p> <p>Fiches descriptives des différents postes de travail élaborées ;</p> <p>Documentation relative aux activités de contrôle et d'inspection ;</p> <p>Rapport d'audit interne.</p>	<p>Engagement de la Direction du SNPV-DS pour la mise en place d'un Système de management de la qualité</p> <p>Motivation et implication du personnel du SNPV-DS</p> <p>Mobilisation des ressources financières pour le fonctionnement du système</p>
<p>RESULTAT 3. Renforcement des compétences des principales parties prenantes</p>				
<p>R.3.1. Les capacités nationales en analyse du risque phytosanitaire sont renforcées</p>	<p>A.3.1.1. Identification et sélection des experts disposant des compétences de base pour mener les travaux d'analyse des risques phytosanitaires.</p>	<p>Un dispositif national d'évaluation des risques phytosanitaires est mis en place par le SNPV-DS.</p>	<p>Document de création du dispositif national d'évaluation des risques phytosanitaires ;</p> <p>Liste des experts.</p>	<p>Disponibilité, motivation et implication des différentes parties prenantes</p>
	<p>A.3.1.2. Formation des experts à l'analyse du risque phytosanitaire sur base des NIMP les plus pertinentes.</p>	<p>Au moins 16 experts sélectionnés sont formés à l'Analyse des risques phytosanitaires.</p>	<p>Rapports de formation ;</p> <p>Liste des experts formés.</p>	
<p>R.3.2. Les capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des Plans de surveillance (pomme de terre et mouches des fruits dans la filière mangue) sont renforcées</p>	<p>A.3.2.1. et 3.2.2 Formation des différents acteurs impliqués à la mise en œuvre des Plans de surveillance (pomme de terre et mouches des fruits dans la mangue)</p>	<p>Au moins 16 acteurs publics et privés de chacune des 2 filières prioritaires ciblées sont formés à la mise en œuvre des Plans de surveillance phytosanitaire.</p>	<p>Rapports de formations ;</p> <p>Rapports de suivi-évaluation.</p>	<p>Motivation et implication des différentes parties prenantes</p>

<p>R.3.3. Renforcement des capacités nationales à mettre en œuvre les manuels de procédures, fiches techniques et outils didactiques pour le contrôle phytosanitaire à l'importation</p>	<p>A.3.3.1 Organisation d'ateliers de formation du personnel impliqué à la mise en œuvre des manuels de procédures et des outils et supports didactiques destinés à la réalisation des contrôles à l'importation des végétaux et produits végétaux ciblés.</p>	<p>16 cadres et inspecteurs phytosanitaires impliqués dans le contrôle à l'importation sont formés ;</p>	<p>Rapport des ateliers de formation organisés ; Liste du personnel du SNPV-DS formés ; Rapport d'activités de contrôles phytosanitaires à l'importation.</p>	<p>Disponibilité, motivation et implication des parties prenantes</p>
<p>R.3.4. Renforcement des capacités nationales à mettre en œuvre les manuels de procédures, fiches techniques et outils didactiques pour l'inspection et la certification phytosanitaire à l'exportation</p>	<p>A 3.4.1 Organisation d'ateliers de formation du personnel impliqué à la mise en œuvre des manuels de procédure et des outils et supports didactiques destinés à la réalisation des inspections et de la certification phytosanitaires des produits à l'exportation.</p>	<p>16 cadres et inspecteurs phytosanitaires impliqués dans l'inspection et la certification phytosanitaire sont formés ;</p>	<p>Rapport des ateliers de formation organisés. Liste du personnel du SNPV-DS formés. Rapport d'activités d'inspections et de certification phytosanitaires à l'exportation.</p>	<p>Disponibilité, motivation et implication des parties prenantes.</p>
<p>R.3.5. Le personnel de SNPV-DS impliqué dans le contrôle, l'inspection et la certification phytosanitaires est formé à l'application de procédures d'échantillonnages basées sur la NIMP 31</p>	<p>A 3.5.1 Formation des inspecteurs aux méthodes d'échantillonnages applicables, en référence aux normes internationales sur les mesures phytosanitaires.</p>	<p>16 cadres et inspecteurs impliqués dans le contrôle phytosanitaire à l'importation sont formés à l'échantillonnage</p> <p>16 cadres et inspecteurs impliqués dans l'inspection et la certification phytosanitaire à l'exportation sont formés à l'échantillonnage</p>	<p>Rapport de formation des inspecteurs sur les méthodes d'échantillonnage applicables ; Liste des inspecteurs formés ; Procédures d'échantillonnage ; Rapport d'activités.</p>	<p>Disponibilité et motivation des cadres et inspecteurs</p>

<p>R.3.6. Les capacités des opérateurs privés et des structures d'encadrement et de conseil agricole à appliquer les bonnes pratiques sont renforcées</p>	<p>A.3.6.1. Elaboration d'itinéraires techniques de production pour au moins deux cultures prioritaires ciblées.</p>	<p>Au moins 2 itinéraires techniques de référence sont établis sur deux cultures jugées prioritaires.</p>	<p>Itinéraires techniques et Bonnes pratiques associées validés ; Rapports d'activités</p>	<p>Disponibilité, motivation et implication du personnel des entreprises et de l'ANPROCA ;</p> <p>Mobilisation des ressources financières et humaines nécessaires au niveau du budget de l'Etat pour assurer le fonctionnement efficace du système de vulgarisation</p> <p>Engagement, motivation des responsables des entreprises et disponibilité du personnel nécessaire</p>
	<p>A.3.6.2. Formation de formateurs aux bonnes pratiques (bonnes pratiques agricoles, bonnes pratiques phytosanitaires, bonnes pratiques d'hygiène et de traçabilité).</p>	<p>8 experts nationaux sont formés à titre de formateurs (4 experts/ culture et pour 2 cultures au moins)</p> <p>8 experts nationaux sont coachés pour former 48 encadreurs à l'application des itinéraires techniques et bonnes pratiques</p> <p>48 encadreurs et/ou cadres ou superviseurs sont formés à la mise en application des itinéraires techniques et bonnes pratiques pour les cultures prioritaires ciblées (8 encadreur/culture) ;</p> <p>Au moins 1440 producteurs des groupements ou entreprises sont formés aux bonnes pratiques (4 encadreurs x 30 participants)</p>	<p>Liste des participants aux formations de formateurs ; Rapports de formation.</p>	

	A.3.6.3. Assistance technique pour la mise en place de systèmes de management de la qualité au sein des entreprises sélectionnées : développement de supports d'enregistrement et de traçabilité des activités aux champs et en station de conditionnement- coaching.	10 entreprises sont accompagnées pour mettre en place un système de management de la qualité.	Rapport d'activités ; Liste des entreprises engagées et ayant mis en place un système de management de la qualité.	
RESULTAT 4. Renforcement des dynamiques de communication et de compétences des principales parties prenantes du système phytosanitaire				
R.4.1. - Le renforcement des dynamiques de communication, de relations et de partenariats entre les acteurs	A.4.1.1. Organisation d'au moins d'une rencontre par semestre du Comité de pilotage pour l'approbation des Plans semestriels de travail et des rapports d'activités.	Au moins 1 rencontre semestrielle du Comité de pilotage est organisée.	Comptes rendus des rencontres du Comité pilotage ; Plans semestriels validés ; Rapports des activités.	Motivation & implication des représentants des principales parties prenantes membres du Comité de pilotage
	A.4.1.2. Organisation de rencontres d'informations et d'échanges entre la Direction et les services déconcentrés du SNPV-DS.	Au moins 4 rencontres d'échanges et d'information avec les services déconcentrés sont organisées annuellement.	Rapports d'activités et des rencontres.	Motivation & implication de la Direction du SNPV-DS et de ses services déconcentrés
	A 4.1.3. Organisation de rencontres annuelles d'information des différentes catégories de parties prenantes (ministères et services techniques, organisations professionnelles ; recherche, associations de consommateurs, ...) sur les activités menées et les résultats du projet.	Au moins 3 rencontres sont organisées annuellement avec les différentes catégories d'acteurs du système SPS.	Rapport des rencontres ; Liste des parties prenantes.	Motivation & implication de toutes les parties prenantes

	A.4.1.4. Participation aux manifestations agricoles pour valoriser les résultats des activités du SNPV-DS.	Le SNPV-DS participe au moins à 2 manifestations agricoles par année.	Rapport de participation aux manifestations agricoles.	Motivation & implication de l'Etat guinéen Motivation & implication du SNPV-DS
	A.4.1.5. Organisation de rencontres de sensibilisation des décideurs (cabinets des ministères techniques, Assemblée nationale).	Au moins 2 rencontres avec les décideurs sont organisées sur la durée du projet.	Rapport d'activités de rencontres avec les décideurs.	Engagement et disponibilité des décideurs

Appendice 2 : PLAN DE TRAVAIL

Résultats	Activités	Responsabilités	Année 1				Année 2				Année 3			
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
1. Amélioration de la gouvernance du système phytosanitaire														
R1.1 Des projets de texte législatifs et réglementaires en cohérence avec la CIPV et l'accord SPS de l'OMC sont élaborés et soumis à la validation des autorités compétentes														
A.1.1.1. Assistance technique pour l'analyse approfondie et l'actualisation de la loi instituant le contrôle phytosanitaire, en adéquation avec la CIPV et l'accord SPS de l'OMC	COLEACP, SNPV-DS, Consultants													
A.1.1.2. Assistance technique pour la mise à jour de la loi phytosanitaire et l'élaboration des textes d'application du projet de loi et des textes réglementaires complémentaires, en rapport avec les insuffisances identifiées														
A.1.1.3. Organisation d'ateliers de validation des textes législatifs et réglementaires avec des représentants des différentes parties prenantes du système SPS en Guinée.														
2. Renforcement des processus opérationnels du système phytosanitaire en application des NIMP														
R2.1. Une analyse des risques phytosanitaires est réalisée au moins sur une culture														
A.2.1.1. Assistance technique pour réaliser une analyse des risques selon les normes internationales pour la protection des végétaux, au moins sur une des cultures prioritaires ciblées	COLEACP, SNPV-DS, Consultants													
A.2.1.2. Mise à jour de la liste des organismes de quarantaine phytosanitaire en Guinée														
R2.2. Un plan national de surveillance phytosanitaire est élaboré et est validé par les parties prenantes														
A.2.2.1. Assistance technique pour l'élaboration d'un plan de surveillance générale des cultures.	COLEACP, SNPV-DS, Consultants													
A.2.2.2. Assistance technique pour la consolidation et le renforcement du système de surveillance contre la mouche des fruits dans la filière manque														
R2.3. Renforcement du système de contrôle, d'inspection et de certification phytosanitaires														

A.2.3.1. Assistance technique pour l'élaboration de manuels des procédures et fiches techniques pour le contrôle et l'inspection phytosanitaires à l'importation pour au moins 1 produit ciblé	COLEACP, SNPV-DS, Consultants												
A.2.3.2. Assistance technique pour l'élaboration de manuels, procédures et fiches techniques pour le contrôle, l'inspection et la certification phytosanitaires à l'exportation pour au moins 2 cultures d'exportation ciblées													
R2.4. Le matériel, les équipements et les infrastructures pour la réalisation des activités opérationnelles de base du SNPV-DS sont réhabilités et renforcés													
A.2.4.1. Construction de 3 postes frontaliers terrestres de contrôles phytosanitaires et les doter d'équipements de bureaux et de locaux pour usage de magasin et de salle de préparation des échantillons	COLEACP, Etat Guinéen (Projet BADEA), SNPV-DS												
A2.4.2. Réhabilitation des locaux et des équipements du Laboratoire National de Protection des végétaux à Foulaya (Kindia)													
A2.4.3. Acquisition de matériel informatique et bureautique et renforcer les équipements d'inspection phytosanitaire, de lutte et de traitement phytosanitaires													
R2.5. La DPV dispose d'un système performant de suivi et de traitement des notifications officielles d'interceptions dues à des organismes nuisibles de quarantaine ou autres non- conformités phytosanitaires ou sanitaires													
A.2.5.1. Assistance technique pour la conception d'un système performant de suivi et de traitement des statistiques d'exportation et des notifications officielles d'interceptions provenant des pays tiers	COLEACP, SNPV-DS, Consultants												
R2.6. Un système de management de la qualité est mis en place au niveau du SNPV-DS													
A.2.6.1. Assistance technique pour la mise en place d'un système de management de la qualité au niveau de la Direction du SNPV-DS, en référence aux principes et exigences de la Norme ISO 17020 : 2012, portant sur les exigences en matière de compétences des organismes procédant à des inspections	COLEACP, SNPV-DS, Consultants												
3. Renforcement des compétences des principales parties prenantes													

R.3.1. Les capacités nationales en analyse du risque phytosanitaire sont renforcées													
A.3.1.1. Identification et sélection des experts disposant des compétences de base pour mener les travaux d'analyse des risques phytosanitaires	COLEACP, SNPV-DS, Consultants												
A.3.1.2. Formation des experts à l'analyse du risque phytosanitaire sur base des NIMP les plus pertinentes													
R 3.2. Les acteurs impliqués dans le Plan national de surveillance phytosanitaire sont capables de le mettre en œuvre													
A.3.2.1. et 3.2.2 Formation des différents acteurs impliqués à la mise en œuvre du Plan national de surveillance phytosanitaire	COLEACP, SNPV-DS, Consultants												
R 3.3. Renforcement des capacités nationales à mettre en œuvre les manuels de procédures, fiches techniques et outils didactiques pour le contrôle phytosanitaire à l'importation													
A.3.3.1 Organisation d'ateliers de formation du personnel impliqué à la mise en œuvre des manuels de procédures et des outils et supports didactiques destinés à la réalisation des contrôles à l'importation des végétaux et produits végétaux ciblés	COLEACP, SNPV-DS, Consultants												
R 3.4. Renforcement des capacités nationales à mettre en œuvre les manuels de procédures, fiches techniques et outils didactiques pour l'inspection et la certification phytosanitaire à l'exportation													
A 3.4.1 Organisation d'ateliers de formation du personnel impliqué à la mise en œuvre des manuels de procédure et des outils et supports didactiques destinés à la réalisation des inspections et de la certification phytosanitaires des produits à l'exportation	COLEACP, SNPV-DS, Consultants												
R.3.5. Le personnel de SNPV-DS impliqué dans le contrôle, l'inspection et la certification phytosanitaires est formé à l'application de procédures d'échantillonnages basées sur les NIMP													
A 3.5.1 Formation des inspecteurs aux méthodes d'échantillonnages applicables, en référence aux normes internationales sur les mesures phytosanitaires	COLEACP, SNPV-DS, Consultants												
R.3.6. Les capacités des opérateurs privés et des structures d'encadrement et de conseil agricole à appliquer les bonnes pratiques sont renforcées													

l'organisation chargée de la mise en œuvre du projet	COLEACP, SNPV-DS												
Formalisation des procédures de coordination, de mise en œuvre, de rapportage et de suivi – évaluation des activités du projet													

Appendice 3 : BUDGET DU PROJET

Activité	Poste budgétaire	Coût unitaire €	Nombre	Contribution estimative STDF €	Contribution estimative FFM SPS/COLEACP €	Contribution nationale €	Total budget €	
RESULTAT 1 : L'AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE DU SYSTEME PHYTOSANITAIRE								
R.1.1 Des projets de textes législatifs et réglementaires en cohérence avec la CIPV et l'accord SPS de l'OMC sont élaborés et soumis à la validation des autorités compétentes								
A.1.1.1. Assistance technique pour l'analyse approfondie et l'actualisation de la loi instituant le contrôle phytosanitaire, en adéquation avec la CIPV et l'accord SPS de l'OMC.	Honoraires d'un consultant international spécialiste législation phytosanitaire 12 jours sur place et 4 jours à distance)	629.30	16	10,068.80			10,068.80	
	A.1.1.2. Assistance technique pour la mise à jour de la loi phytosanitaire et l'élaboration des textes d'application du projet de loi et des textes réglementaires complémentaires, en rapport avec les insuffisances identifiées.	Billet d'avion (aller-retour)	1,078.80	1	1,078.80			1,078.80
	Perdiem Consultant international	222.05	8	1,776.42			1,776.42	
	Honoraires d'un consultant national juriste spécialisé	269.70	12	3,236.40			3,236.40	
	Séances de travail en petit comité (salle de travail, salaire de 5 à 6 cadres/agents du SNPV-DS)	2,247.50	1			2,247.50	2,247.50	
A.1.1.3. Organiser des ateliers de validation des textes législatifs et réglementaires avec des représentants des différentes parties prenantes du système SPS en Guinée.	Atelier de validation (25 participants pour loi phytosanitaire et autres textes juridiques)	2,247.50	1	2,022.75		224.75	2,247.50	
		Sous Total 1		18,183.17		2,472.50	20,655.42	
RESULTAT 2 : LE RENFORCEMENT DES PROCESSUS OPERATIONNELS DU SYSTEME PHYTOSANITAIRE EN APPLICATION DES NIMP								

R.2.1 Une analyse des risques phytosanitaires est réalisée au moins sur une culture							
A.2.1.1. Assistance technique pour réaliser une analyse des risques selon les normes internationales pour la protection des végétaux (NIMP 11 et 21), au moins sur une des cultures prioritaires ciblées.	Honoraires d'un consultant international, 10 jours de travail sur place et 6 jours de travail à domicile)	629.30	16		10,068.80		10,068.80
	Billet d'avion aller-retour	1,078.80	2		2,157.60		2,157.60
	Perdiem Consultant international	222.05	12		2,664.64		2,664.64
	Honoraires consultant national	314.65	13		4,090.45		4,090.45
	Séances de travail en petit comité (salle de travail, salaire de 5 à 6 cadres/agents du SNPV-DS) et frais de déplacement sur place	3,146.50	1			3,146.50	3,146.50
	Atelier de validation (30 participants)	2,247.50	1	2,022.75		224.75	2,247.50
A.2.1.2. Mise à jour de la liste des organismes de quarantaine phytosanitaire en Guinée.	Honoraires d'un consultant national (13 jours)	314.65	13	4,090.45			4,090.45
	(Séances de travail en comités (salle de travail, salaire de 10 à 12 cadres/agents du SNPV-DS et autres structures de recherche)	3,146.50	1			3,146.50	3,146.50
	Atelier de validation (25 participants)	2,247.50	1	2,247.50			2,247.50
		Sous Total 2		8,360.70	18,981.49	6,517.75	33,859.94
R.2.2 Elaboration d'un plan de surveillance générale applicable à la pomme de terre							
A.2.2.1. Assistance technique pour l'élaboration d'un plan de surveillance générale appliquée à la pomme de terre	Honoraires d'un consultant international (7 jours de travail sur place et 3 jours à domicile)	629.30	13	8,180.90			8,180.90

	Perdiems	222.05	9	1,998.48			1,998.48
	Honoraires d'un consultant national	314.65	13	4,090.45			4,090.45
	Voyage expert Billet aller-retour	1,078.80	1	1,078.80			1,078.80
	Salle de réunions de travail avec les parties prenantes (10 à 12 cadres de la DPV et autres structures de recherche)	2,247.50	4			8,990.00	8,990.00
	Salle pour processus consultation (4 zones agroécologiques)	899.00	4	3,596.00			3,596.00
	Frais de déplacements à l'intérieur du pays	449.50	4	1,798.00			1,798.00
	Atelier de validation (25 participants)	2,247.50	1	2,247.50			2,247.50
		Sous Total 3		22,990.13		8,990.00	31,980.13
A.2.2.2. Assistance technique pour la consolidation et le renforcement du système de surveillance contre la mouche des fruits dans la filière mangue, initié dans le cadre du programme régional de lutte contre les mouches des fruits en Afrique de l'ouest.	Acquisition de matériel, équipements et consommables de surveillance (pièges, paraphéromones ; insecticides)	10,788.00	1	10,788.00			10,788.00
	Collecte de données (coût par mois, à partir d'août 2019)	2,067.70	30	62,031.00			62,031.00
	Honoraires du consultant national (30 mois à partir d'août 2019)	899.00	30	26,970.00			26,970.00
	Honoraires du spécialiste des traitements des données	359.60	20	7,192.00			7,192.00
	Formation des producteurs à la surveillance (4 sessions de 2 jours de 20 producteurs)	899.00	4	3,596.00			3,596.00

	Salle de réunions de travail avec les parties prenantes	3,146.50	1			3,146.50	3,146.50	
	Pause-café et déjeuner (30 personnes)	899.00	1	899.00			899.00	
	Atelier de partage (30 participants)	1,348.50	2	2,697.00			2,697.00	
		Sous Total 4		114,173.00		3,146.50	117,319.50	
R.2.3 Renforcement du système de contrôle, d'inspection et de certification phytosanitaires								
A.2.3.1. Assistance technique pour l'élaboration de manuels des procédures et fiches techniques pour le contrôle et l'inspection phytosanitaires à l'importation pour au moins 1 produit ciblé.	Honoraires d'un consultant international (6 jours sur place 3 jours de travail à domicile)	539.40	9		4,854.60		4,854.60	
	Billet d'avion du consultant international	1,078.80	1		1,078.80		1,078.80	
	Perdiem du consultant international	222.05	6		1,332.32		1,332.32	
	Honoraires d'un consultant national	269.70	12		3,236.40		3,236.40	
	A.2.3.2. Assistance technique pour l'élaboration de manuels, procédures et fiches techniques pour le contrôle, l'inspection et la certification phytosanitaires à l'exportation pour au moins 1 produit d'exportation ciblée.	Séance de travail (salle de réunions, salaires de 4 à 5 cadres du SNPV-DS)	2,247.50	1			2,247.50	2,247.50
		Edition et impression des Manuels et outils	2,247.50	1		2,247.50		2,247.50
		Sous Total 5		-	12,749.62	2,247.50	14,997.12	
R.2.4 Construction, réhabilitation de 3 postes frontaliers terrestres de contrôle phytosanitaires et dotations d'équipements								

A.2.4.1. Construction de 3 postes frontaliers terrestres de contrôles phytosanitaires et les doter d'équipements de bureaux et de locaux pour usage de magasin et de salle de préparation des échantillons. A.2.4.2. Réhabilitation et extension des locaux du Laboratoire National de Protection des végétaux à Foulaya (Kindia). A.2.4.3. Acquisition de matériel informatiques et renforcement du matériel d'inspection et de traitements phytosanitaires	Construction des postes de contrôle	58,435.00	1			58,435.00	58,435.00	
	A.2.4.4. Acquisition de matériel informatique et bureautique et renforcement des équipements d'inspection phytosanitaire, de lutte et de traitement phytosanitaires.	Renforcement des équipements du laboratoire national de protection des végétaux	35,960.00	1			35,960.00	35,960.00
		Equipements informatiques et bureautiques	4,495.00	1			4,495.00	4,495.00
		Sous Total 6		-		98,890.00	98,890.00	
R.2.5 La DPV dispose d'un système performant de suivi et de traitement des notifications officielles d'interceptions dues à des organismes nuisibles de quarantaine ou autres non- conformités phytosanitaires ou sanitaires								
A.2.5.1. Assistance technique pour la conception d'un système performant de suivi de traitement et de diffusion des statistiques d'exportation et des notifications officielles d'interceptions provenant des pays tiers.	Honoraires d'un consultant international 3 jours sur place et 2 jours à distance)	539.40	5	2,697.00			2,697.00	
	Billet d'avion Aller-Retour	1,078.80	1	1,078.80			1,078.80	
	Perdiem du consultant international	222.05	5	1,110.27			1,110.27	

	Temps de travail d'une équipe restreinte du SNPV-DS de 5 personnes	2,247.50	1			2,247.50	2,247.50
	Atelier de partage et de validation	899.00	1	899.00			899.00
		Sous Total 7		5,785.07		2,247.50	8032.57

R.2.6 Un système de management de la qualité est mis en place au niveau du SNPV-DS

A.2.6.1. Assistance technique pour la mise en place d'un système de management de la qualité au niveau de la Direction du SNPV-DS, en référence aux principes et exigences de la Norme ISO 17020 : 2012, portant sur les exigences en matière de compétences des organismes procédant à des inspections.	Honoraires d'un consultant international 2 sessions de 4 jours de formation/assistance technique sur place et 2 jours à distance)	539.40	10		5394.00		5394.00
	Perdiem du consultant international	222.05	10		2,220.53		2,220.53
	Billet d'avion du consultant international aller et retour	1,078.80	1		1,078.80		1,078.80
	Séances de travail (salle de réunions, salaires de 10 à 12 cadres du SNPV-DS)	35.96	16			575.36	575.36
	Salle de formation (2 sessions de 16 participants, pause-café et déjeuners)	1,078.80	2	1,708.10		449.50	2157.60
	Frais annexes (reproduction des supports)	7.19	32	230.14			230.14
		Sous Total 8		1,938.24	8,693.33	1,024.86	11,656.43

RESULTAT 3 : LE RENFORCEMENT DES COMPETENCES DES PRINCIPALES PARTIES PRENANTES DU SYSTEME PHYTOSANITAIRE

R.3.1 Les capacités nationales en analyse du risque phytosanitaire sont renforcées

A.3.1.1. Identification et sélection des experts disposant des compétences de base pour mener les travaux d'analyse des risques phytosanitaires.	Honoraires d'un consultant international (2 x 6 jours sur place et 4 jours de préparation et voyage) pour la formation d'experts en analyse des risques phytosanitaires	629.30	16		10,068.80		10,068.80	
	Perdiems consultant international	222.05	14		3,108.74		3,108.74	
	Voyage consultant international billet aller-retour	1,078.80	2		2,157.60		2,157.60	
	A.3.1.2. Formation des experts à l'analyse du risque phytosanitaire sur base des NIMP les plus pertinentes (NIMP1, NIMP 11, NIMP 21, ...).	Honoraires d'un consultant national	359.60	14		5,034.40		5,034.40
	Salle de formation (16 participants, déjeuner, pauses café, frais de déplacement)	899.00	16	14,384.00			14,384.00	
	Mobilisation des experts (salaires des participants et déplacements intérieurs)	22.48	48	1,078.80		-	1,078.80	
	Frais annexes (reproduction des supports)	7.19	48	345.22			345.22	
		Sous Total 9		15,808.02	20,369.54	-	36,177.56	
R.3.2 Les acteurs impliqués dans le Plan national de surveillance phytosanitaire sont capables de le mettre en œuvre								
A.3.2.1. et 3.2.2 Formation des différents acteurs impliqués à la mise en œuvre des Plans de surveillance phytosanitaire (pomme de terre et mouches des fruits dans la filière mangue).	Honoraires du consultant international (2 sessions de 5 jours et 4 jours de préparation)	629.30	14	8,810.20			8,810.20	
	Perdiems consultant international	222.05	12	2,664.64			2,664.64	
	Voyage consultant international billet aller-retour	1,078.80	1	1,078.80			1,078.80	

	Honoraires du consultant national (2 x5 j de formation + 2 jours de préparation)	314.65	14	4,405.10			4,405.10
	Salle de formation (16 participants, déjeuner, pauses café, frais de déplacement)	899.00	32	28,768.00			28,768.00
	Mobilisation des participants (salaires des inspecteurs)	22.48	16			359.60	359.60
	Frais annexes (reproduction des supports)	7.19	32	230.14			230.14
	Sous Total 10			45,956.88		359.60	46,316.48
R.3.3 Renforcement des capacités nationales à mettre en œuvre les manuels de procédures, fiches techniques et outils didactiques pour le contrôle phytosanitaire à l'importation							
A.3.3.1 Organisation d'ateliers de formation du personnel impliqué à la mise en œuvre des manuels de procédures et des outils et supports didactiques destinés à la réalisation des contrôles à l'importation des végétaux et produits végétaux ciblés.	Honoraires du consultant international (2 sessions de formation de 4 jours + 4 jours de préparation)	539.40	12	6,472.80			6,472.80
	Perdiems consultant international	202.50	12	2,664.64			2,664.64
	Voyage consultant international billet aller-retour	1,078.80	1	1,078.80			1,078.80
	Honoraires consultant national (2 sessions de 4 jours + 2 jours de préparation)	314.65	12	3,775.80			3,775.80
	Salle de formation (16 participants, déjeuner, pauses café, frais de déplacement)	899.00	16	14,384.00			14,384.00
	Mobilisation des participants (salaires des inspecteurs)	22.48	32			719.20	719.20

	Déplacement et séjour des participants	35.96	32	1,150.72			1,150.72
	Frais annexes (reproduction des supports)	7.19	32	230.14			230.14
		Sous Total 11		29,756.90		719.20	30,476.10
R.3.4 Renforcement des capacités nationales à mettre en œuvre les manuels de procédures, fiches techniques et outils didactiques pour l'inspection et la certification phytosanitaire à l'exportation							
A 3.4.1 Organisation d'ateliers de formation du personnel impliqué à la mise en œuvre des manuels de procédure et des outils et supports didactiques destinés à la réalisation des inspections et de la certification phytosanitaires des produits à l'exportation.	Honoraires du consultant international (2 sessions de 4 jours + 2 jours de préparation)	539.40	10		5,394.00		5,394.00
	Perdiems consultant international	222.05	12		2,664.64		2,664.64
	Voyage consultant international billet aller-retour	1,078.80	2		2,157.60		2,157.60
	Honoraires du consultant national	269.70	10		2,697.00		2,697.00
	Salle de formation (16 participants, déjeuner, pauses café, frais de déplacement)	899.00	8	5,394.00		1,798.00	7,192.00
	Mobilisation des participants (salaires des inspecteurs)	22.48	32			719.20	719.20
	Déplacement et séjour des participants	35.96	32	1,150.72			1,150.72
	Frais annexes (reproduction des supports)	7.19	32	230.14			230.14
			Sous Total 12		6,774.86	12,913.24	2,517.20
R.3.5 Le personnel de SNPV-DS impliqué dans le contrôle, l'inspection et la certification phytosanitaires est formé à l'application de procédures d'échantillonnages basées sur les NIMP							

A. 3.5.1 Formation des inspecteurs aux méthodes d'échantillonnages applicables, en référence aux normes internationales sur les mesures phytosanitaires.	Honoraires du consultant international (2 sessions de 4 jours + 2 jours de préparation)	629.30	10	6,293.00			6,293.00
	Perdiems consultant international	222.05	10	2,220.50			2,220.50
	Voyage consultant international billet aller-retour	1,078.80	1	1,078.80			1,078.80
	Honoraires du consultant national	269.70	10	2,697.00			2,697.00
	Salle de formation (30 participants, déjeuner, pauses café, frais de déplacement)	899.00	5	3,416.20		1,078.80	4,495.00
	Déplacement et séjour des participants	35.96	32	1,150.72			1,150.72
	Frais annexes (reproduction des supports)	269.70	1	269.70			269.70
	Sous Total 13			17,125.95	-	1,078.800	18,204.75
R.3.6 Les capacités des opérateurs privés et des structures d'encadrement et de conseil agricole à appliquer les bonnes pratiques sont renforcées							
A.3.6.1. Elaboration d'itinéraires techniques de production pour au moins deux cultures prioritaires ciblées. A.3.6.2. Formation de formateurs aux bonnes pratiques (bonnes pratiques agricoles, bonnes pratiques phytosanitaires, bonnes pratiques d'hygiène et de traçabilité).	Honoraires consultant international (préparation Itinéraires techniques (2 jours) et 2 sessions de 6 jours de formation de formateurs "8 experts nationaux")	539.40	14	7,551.60			7,551.60
	Perdiems consultant international	222.05	14	3,108.74			3,108.74
	Voyage consultant international billet aller-retour	1,078.80	1	2,157.60			2,157.60
	Honoraires consultant national sénior pour 2 sessions de 6 jours de formation de formateurs + 2 jours de préparation	269.70	14	3,775.80			3,775.80

Honoraires de l'expert national Sénior pour coacher 8 experts nationaux à coanimer 4 Sessions de 3 jours de formation d'encadreurs et personnel des entreprises et/ou groupements de producteurs (4 experts/cultures et 2 sessions par culture et pour 2 cultures)	269.70	12	3,236.40			3,236.40
Honoraires des 8 experts nationaux coachés pour co- animer les 4 sessions de 3 jours de formation d'encadreurs (12 encadreurs, soit 8 encadreurs/culture), soit 48 jours pour 2 cultures	269.70	48	12,945.60			12,945.60
Salle de formation de 8 formateurs (salle, déjeuner et pause-café), 40 dollars/participants/jour, soit 320dollars/jours	287.68	12	3,452.16			3,452.16
Salle de formation des encadreurs (12 participants par session x4, soit 48 participants); (déjeuner, pause-café) à 30 dollars/participant	26.97	48	1,294.56			1,294.56
Frais de logement des 8 participants à la formation de formateurs/session, soit pour les 2 sessions (16 nuitées)	35.96	16	575.36			575.36

	Frais de logement pour la formation des encadreurs (48 participants)	35.96	48	1,726.08			1,726.08
	Frais annexes (reproduction, des supports, registres pour les participants, ...)	89.90	6	539.40			539.40
	Mobilisation du personnel des entreprises et des encadreurs (48 participants)	4.5	48			215.76	215.76
A.3.6.3. Assistance technique pour la mise en place de systèmes de management de la qualité au sein des entreprises sélectionnées : développement de supports d'enregistrement et de traçabilité des activités aux champs et en station de conditionnement- coaching.	Honoraires consultants nationaux (3 jours/entreprise x 10 entreprises)	269.70	30	8,091.00			8,091.00
	Frais de déplacements et de logement à l'intérieur du pays pour consultants nationaux	35.96	30	1,078.80			1,078.80
	Voyage consultant international billet aller-retour	1,078.80	2	2,157.60			2,157.60
	Honoraires consultant national	314.65	40	12,586.00			12,586.00
	Mobilisation du personnel des entreprises (salaires et mise à disposition de salles),12 participants/entreprise	4.50	360			1,618.20	1,618.20
		Sous Total 14			64,276.70	-	1,833.96
RESULTAT 4 : LE RENFORCEMENT DES DYNAMIQUES DE COMMUNICATION, DE RELATIONS ET DE PARTENARIATS ENTRE LES ACTEURS							
R.4.1 Le renforcement des dynamiques de communication, de relations et de partenariats entre les acteurs							

A.4.1.1. Organisation d'au moins d'une rencontre par semestre du Comité de pilotage pour l'approbation des Plans semestriels de travail et des rapports d'activités.	Location de salle (Salle + pause-café pour 14 participants)	809.10	3	2,427.30			2,427.30
	Frais de secrétariat (impression ; photocopies ; hôtesse)	134.85	3	404.55			404.55
A.4.1.2. Organisation de rencontres d'informations et d'échanges entre la Direction et les services déconcentrés du SNPV-DS.	Location de salle (2 réunions/an pour chacune des 4 zones agroécologiques, soit 16 réunions)	719.20	24	17,260.80			17,260.80
	Mobilisation de cadres/agents du SNPV-DS	899.00	24			21,576.00	21,576.00
	Frais de déplacements à l'intérieur du pays	314.65	24	7,551.60			7,551.60
A.4.1.3. Organisation de rencontres annuelles d'information des différentes catégories de parties prenantes (ministères et services techniques, organisations professionnelles ; recherche, associations de consommateurs, ...) sur les activités menées et les résultats du projet.	Location de salle (50 participants, pause-café et cocktail, presse)	2,697.00	1	2,697.00			2,697.00
	Frais de déplacement (secrétariat)	269.70	1	269.70			269.70
A.4.1.4. Participation aux manifestations agricoles pour valoriser les résultats des activités du SNPV-DS.	Frais de logistique (1 événement/an)	899.00	3	2,697.00			2,697.00
	Mobilisation de cadres/agents du SNPV-DS	719.20	3			2,157.60	2,157.60

A.4.1.5. Organisation de rencontres de sensibilisation des décideurs (cabinets des ministères techniques, Assemblée nationale).	Salle de réunion (20 participants ; 1 réunion/an) sur 3 ans, pause-café)	899.00	3	2,697.00			2,697.00
	Mobilisation de deux cadres du SNPV-DS (3 à 4 cadres)	899.00	2			1,798.00	1,798.00
		Sous Total 15		36,004.95		25,531.60	61,536.55
Un dispositif de coordination au niveau local et avec le COLEACP est opérationnel							
Désignation d'un coordonnateur national des activités du projet sous la supervision de l'organisation chargée de la mise en œuvre du projet.	Honoraires et frais généraux du Coordonnateur local : coordination avec le COLEACP, suivi sur place avec le SNPV-DS et les autres bénéficiaires et rapportage au COLEACP	899.00	36	32,364.00			32,364.00
		Sous Total 16		32,364.00		-	32,364.00
		TOTAL		419,498.57	73,707.21	157,576.72	650,782.50
Gestion du projet par COLEACP							
	Coordination COLEACP 2 j/mois pour 3 ans, soit 72 jours)	629.30	72	22,654.80	22,654.80		45,309.60
	Billets d'avion Bruxelles - Conakry (2 missions/année et pour 3 ans)	1,798.00	6	5,394.00	5,394.00		10,788.00
	Coût administratifs COLEACP (10%)			41,949.86			41,948.86
Evaluation externe	Evaluation externe de fin de projet	13,485.00	1	13,485.00			13,485.00

		Sous Total 17		83,483.60	28,048.80	-	111,532.46
		GRAND TOTAL BUDGET		502,982.23	101,756.01	157,576.72	762,314.96

Appendice 4 : Lettres de soutien des organisations appuyant la demande.

Appendice 5 : Consentement écrit et preuve de la capacité technique et professionnelle du COLEACP pour mettre en œuvre le projet.